La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
vendredi 19 septembre 1997
113e année No 325
56 pages, 4 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $

Nikon
LA HAUTE TECHNOLOGIE POUR VOS LUNETTES
VU
7850, rue Jean-Talon (près des Galeries d'Anjou)
352-1010

Cyberpresse
Que le retour de force soit avec vous!
page A16

Montréal International
L'avenir de Montréal est ailleurs
page C1

Sports
Villeneuve ne devra compter que sur lui-même
page S3



Philippe Cantin
AU GRAND PRIX D'AUTRICHE

Baseball
Montréal 3
Reds 6
page S6

Policiers amérindiens assaillis à coups de barre de fer à Kanesatake

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Deux membres de la police amérindienne de Kanesatake ont été battus à coups de hache et de barre de fer, lundi, par deux Mohawks qui ont en plus démoli leur voiture de police.

La police amérindienne et la Sûreté du Québec n'ont pas voulu rendre publique cette agression, mais *La Presse* a appris que des mandats d'arrestation ont été lancés, mardi, contre Melvin Gary Gabriel, 30 ans, et Jason Gabriel, 20 ans, pour voies de fait contre les policiers Tim Odjick et Clayton Leprette, et méfait causant des dommages de plus de 5 000$ à la voiture. Les accusations ont été déposées au greffe du palais de justice de Saint-Jérôme à la suite d'une dénonciation de l'agent de liaison de la police amérindienne de Kanesatake.



Jason Gabriel

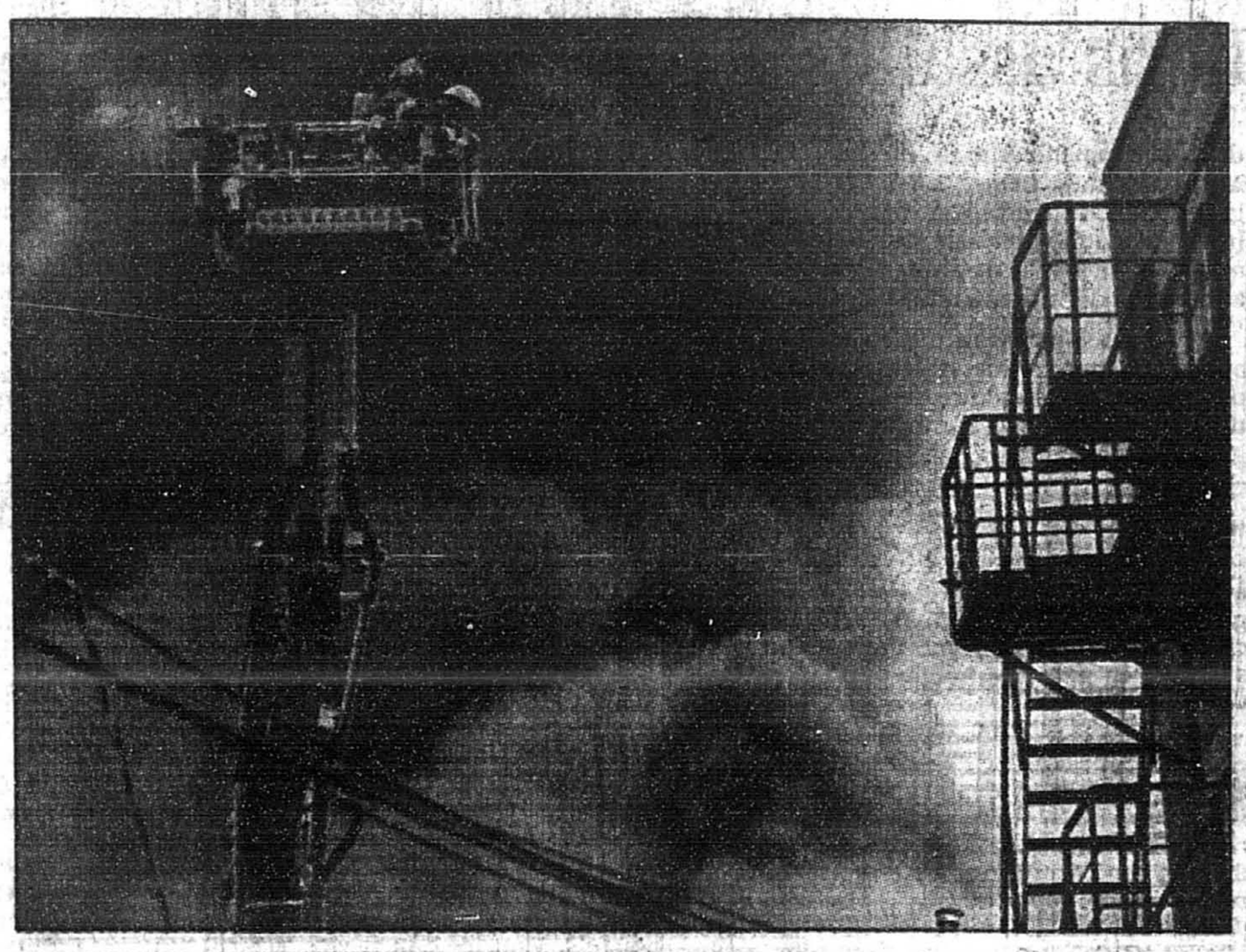
Jason Gabriel, malgré son jeune âge, a déjà eu plusieurs démêlés avec les policiers et possède un casier judiciaire étoffé.

L'agent Odjick a dû être conduit à l'hôpital pour de graves blessures à un bras, tandis que son collègue Leprette, un policier occasionnel, a été traité pour de légères blessures à l'abdomen.

D'après les informations recueillies par *La Presse*, les deux agents étaient à la recherche d'une automobile volée lorsque les suspects seraient arrivés devant eux, près du rang du Milieu. Ils auraient foncé

Voir **POLICIERS** *en A2*

Encore des tuyaux perforés





PHOTOS ARMAND TROTTIER et PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Perchés dans leur nacelle, des pompiers, impuissants, regardaient l'incendie plutôt que de l'éteindre. Leurs tuyaux perforés ne leur étaient guère utiles. Il semble que ce « nouvel » acte de sabotage ait été commis avant que la Ville de Montréal n'obtienne une injonction.

Le sabotage a été découvert en combattant un incendie

L'officier chargé de vérifier les tuyaux a été suspendu indéfiniment par ses supérieurs

ISABELLE HACHEY

Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, c'est avec des tuyaux perforés que des pompiers se sont rendus sur les lieux d'un violent incendie, hier au centre-ville de Montréal. Tout indique toutefois que ce sabotage est survenu avant l'injonction provisoire accordée par la Cour supérieure, dimanche soir, qui force les pompiers à mettre fin aux moyens de pression pouvant compromettre leur propre sécurité et celle de la population. Ces tuyaux n'ont pas été vérifiés lors de la découverte du premier sabotage.

Les tuyaux ont été perforés au poste 25, situé rue Drummond. Plus petits que les tuyaux endommagés samedi dernier, ils devaient être utilisés pour combattre l'incendie à l'intérieur de l'établissement en flammes et ne provenaient pas du même poste. « Mardi, on a testé tous les tuyaux, pour être certains qu'il n'y avait pas de tuyaux percés », explique le chef du Service de prévention des incendies, Alain Michaud. Or, l'officier chargé de tester les tuyaux du poste 25 ne l'a pas fait, bien qu'il ait rempli un rapport attestant qu'ils étaient tous en bon état. « C'est de la grossière négligence et l'officier a été suspendu indéfiniment. »

Alors que les flammes faisaient rage dans un immeuble de trois étages situé au 1175, rue Crescent, les pompiers ont interrompu leur travail pendant quelques minutes peu après leur arrivée sur les lieux vers midi trente, pour remplacer une dizaine de tuyaux perforés. Personne n'a été blessé, mais les pompiers présents se sont inquiétés de ce qu'ils croyaient être un nouvel acte de vandalisme, qui ternit terriblement leur image, et de la dégradation du conflit entre leur syndicat et la Ville de Montréal.

Le président de l'Association des pompiers, Gaston Fauvel, a fait parvenir hier un télégramme à chacun des responsables de poste leur demandant d'exercer la « vigilance la plus étroite qui soit ». « Nous avons également demandé à chacun des directeurs de l'Association de se rendre dans les casernes de leur district afin de mettre les pompiers en garde contre les risques

Voir **ENCORE** *en A2*

■ **Autre texte en page A7**

Une première au Québec: cinq prévenus inculpés en vertu de la loi antigang

Trois des accusés font partie de «l'aile secrète» des Hells Angels

ANDRÉ CÉDILOT
et MARTHA GAGNON

La fameuse enquête au cours de laquelle les policiers de la GRC et de la CUM se sont cognés le nez à la porte de la réserve de Kahnawake a eu des rebondissements aux palais de justice de Montréal et de Longueuil, hier.

Au premier endroit, les cinq prévenus, dont Michel Sylvestre, 47 ans, Ahmed Zaïd, 46 ans, et Claude Germain, 38 ans, qui font partie de « l'aile secrète » du clan de Maurice Mom Boucher, des Hells Angels, ont pu reprendre leur liberté contre des cautionnements variant de 40 000 à 250 000 $.

La Couronne fédérale, représentée par Me Ronald Schachter, ne s'est pas opposée à leur libération. En revanche, il les poursuit en vertu de la nouvelle loi antigang adoptée en avril dernier. Il s'agit d'une première au Québec. La seule autre cause semblable a été instruite en Ontario.

Sylvestre, Zaïd et Germain font face avec huit autres individus à un grand nombre d'accusations relativement à l'un ou l'autre de deux projets d'importation de 50 et 600 kilos de cocaïne survenus entre le 29 janvier et le 13 mai 1997.

S'ils sont reconnus coupables, ils écoperont de peines plus sévères en vertu de cette loi, et devront en purger une plus grande partie.

En plus de verser d'importants cautionnements, les prévenus se sont vu interdire de communiquer entre eux et de quitter le Québec sans avertir le tribunal. Ils doivent aussi remettre leur passeport et se rendre une fois la semaine au quartier général de la GRC, à compter

Voir **UNE** *en A2*

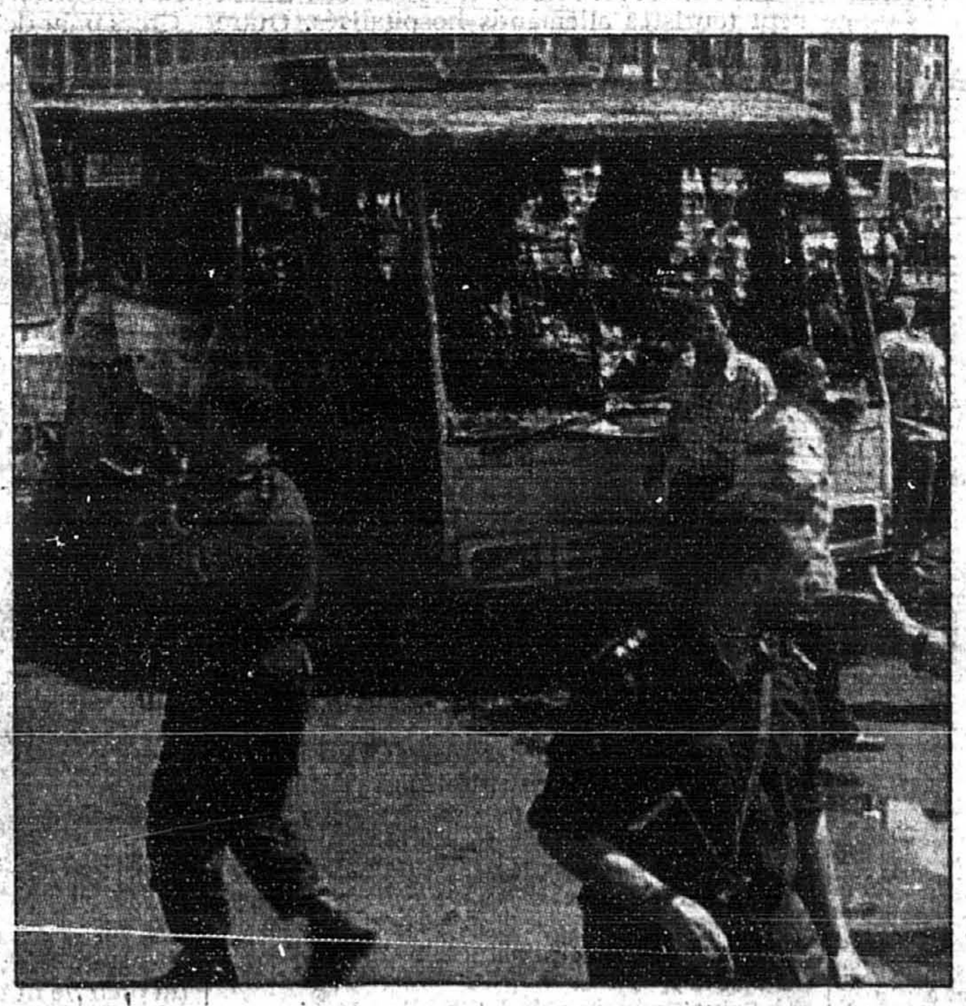


PHOTO AP

Des policiers montent la garde devant le Musée égyptien, au centre-ville du Caire, après l'attaque contre un car de touristes qui a fait dix morts.

Attentat contre un car de touristes au Caire

Agence France-Presse
LE CAIRE

Neuf Allemands ainsi que leur chauffeur égyptien ont été tués et neuf autres personnes grièvement blessées hier matin dans un attentat contre un car de tourisme en plein coeur du Caire.

L'attentat a eu lieu devant le Musée égyptien, là ou sont exposés les trésors de l'Antiquité égyptienne. Selon les divers témoignages, au moins trois hommes ont attaqué le car au moment où les touristes allemands remontaient à bord.

Une trentaine de personnes avaient repris leur place quand les assaillants ont jeté des engins incendiaires sur le véhicule qui a été ravagé par les flammes. La police

Voir **ATTENTAT** *en A2*

834
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	C2	Bridge	C10	Le monde	A14	Mot mystère	C10
- index	B9	Arts et spectacles		Économie	C1 à C8	Loteries	A2, A8	Tabloïd Sports	
- immobilier	B9 à B11		B4 à B8	Décès	C11	Opinions	B3	- Antennes	S5
- marchandises	B11	- horaire spectacles	B8	Éditorial	B2	Petrowski Nathalie	A5		
- emplois	B11, C9	- horaire télévision	B8	Feuilleton	C10	Politique	B1		
- automobile	C9 à C12	Bandes dessinées	C9	Horoscope	B10	Mots croisés	B11		

ÉDITORIAL
L'homme de la situation
- Pierre Gravel

page B2

MÉTÉO
Quelques averses
Max. 22, min. 12

Cahier Sports, page 16

6 21924 00755 1

2 ANS de garantie
Certifié ISO 9002
CMICRO SYSTÈMES INFORMATIQUES COMPUTER SYSTEMS
GRANDE OUVERTURE!
3391, boul. des Sources Centennial Plaza, D.D.O
4 magasins pour mieux vous servir!
Système multimédia complet Intel Pentium 166 MHz MMX
1 199,99$
PUISSANCE ET PRIX IMBATABLES!
CRAZY IRVING MC
Votre choix en informatique au Québec!

Suites de la une

Encore des tuyaux perforés

ENCORE / *Suite de la page A1*

graves que comportent de tels gestes », ajoute M. Fauvel. Le vice-président de l'Association des pompiers, Jean Henrichon, avoue que l'escalade des moyens de pression exercés par « deux ou trois têtes folles » compromet de plus en plus la sécurité des Montréalais et des pompiers eux-mêmes. « Cela devient sérieux. Il va falloir que ces gestes cessent. Ces actes sont très dangereux et très graves », dit-il.

Plusieurs pompiers se sont dits exaspérés par ce vandalisme, mais tenaient à souligner que le travail s'effectuait malgré tout normalement. « Cela fait mal à notre crédibilité et c'est pour cela qu'on n'a jamais été d'accord avec ces actes-là. Le fondement de notre bataille, c'est la sécurité de la population et celle des pompiers », ajoute M. Henrichon.

Samedi dernier, une centaine de tuyaux d'incendie avaient été vandalisés alors que les pompiers avaient à combattre un important incendie dans le Vieux-Montréal. Deux chefs avaient aussi été volontairement arrosés alors qu'ils se trouvaient sur le toit de l'immeuble en flammes. Quelques jours plus tôt, trois autres chefs ont reçu des menaces de mort. Dimanche, la Ville de Montréal avait même réclamé une injonction provisoire pour mettre fin au sabotage et aux moyens de pression dangereux.

Pourtant, certaines personnes n'ont pas hésité à « tripoter le système informatique », mercredi, provoquant d'importants retards dans la transmission des appels d'urgence, déplore le chef Michaud. Il presse M. Fauvel, de faire cesser tous les moyens de pression. « L'opération d'hier aurait pu mal tourner. C'est la population qui est en danger, c'est inconcevable », dit-il. Il semble que les tensions restent fortes entre les deux dirigeants. Hier, M. Michaud a refusé la proposition de M. Fauvel d'effectuer une tournée des casernes pour sensibiliser les pompiers.

Par ailleurs, le ministre du Travail, Matthias Rioux, a déféré hier à l'arbitrage le différend entre la Ville de Montréal et les pompiers. Face à l'impasse, c'est la Ville qui en avait fait la demande, lundi, pour mettre un terme à ce conflit de travail qui pourrit depuis un an et demi.

« La solution n'est plus entre les mains de la Ville. Au lieu de faire des pressions, des sorties publiques et d'essayer de s'attirer la faveur des médias, ce qu'il faut faire maintenant, c'est travailler à monter notre preuve, chacun de notre côté, pour convaincre l'arbitre », dit M. Michaud.

L'immeuble incendié hier abritait les restaurants Maharaja et Chez Frédéric, ainsi qu'un appartement au troisième étage. L'incendie s'est vraisemblablement déclaré dans la hotte d'évacuation du restaurant Maharaja. Incommodés par la fumée, une centaine d'enfants de la garderie voisine, ainsi que 60 femmes en difficulté résidant au YWCA de Montréal, ont été évacués pour la journée.

Policiers amérindiens assaillis à coups de barre de fer à Kanesatake

POLICIERS / *Suite de la page A1*

sur la voiture de police avec leur véhicule.

C'est quand les deux policiers sont descendus de leur auto qu'ils se sont fait battre.

Les agresseurs auraient dit à leurs victimes de déguerpir sans quoi le pire pourrait leur arriver.

D'autres incidents violents se sont produits récemment. À la fin du mois d'août, un Mohawk, Joey Day, a saisi par la gorge le grand chef du conseil de bande, James Gabriel. Day doit subir son procès, le 2 octobre, au palais de justice de Saint-Jérôme sous une accusation de voies de fait.

Peu de temps avant, Jason Gabriel a été arrêté à la suite d'une violente bagarre. Conduit au poste temporaire de la police amérindienne, il a réussi à s'enfuir en passant par une fenêtre. Arrêté plus tard, il a reconnu sa culpabilité à Saint-Jérôme. Il a alors été envoyé au bloc cellulaire en attendant son transport vers la prison, mais il a été libéré par erreur avant de quitter le palais de justice. Il est en cavale depuis.

Joint au téléphone hier, le grand chef a déclaré que ses policiers n'avaient pas peur, mais qu'ils agissaient avec prudence. « Des criminels seront toujours des criminels. Nos policiers font leur travail et nous n'avons pas l'intention pour le moment d'augmenter leur nombre », a-t-il précisé.

Le service de police est composé de neuf membres. De plus, 11 recrues sont actuellement en formation au cégep John Abbott. Ils iront ensuite à l'Institut de police du Québec, à Nicolet. « Une fois formés, ces policiers seront en disponibilité pour venir travailler en tout temps », a expliqué M. Gabriel.

Une première au Québec: cinq prévenus inculpés en vertu de la loi antigang

UNE / *Suite de la page A1*

de lundi prochain.

Au même moment, au palais de justice de Longueuil, la Couronne fédérale s'est refusée à mettre en liberté Matthew Lazare, 34 ans, et Bryan Jacobs, 32 ans, décrits comme les principaux leaders de la « faction amérindienne » de ce vaste réseau de criminels arrêtés la semaine dernière. L'enquête pour leur mise en liberté se poursuit aujourd'hui.

Résidants de Kahnawake, Lazare et Jacobs sont accusés relativement à des affaires de contrebande d'alcool et de tabac en quantité industrielle, ainsi que de recel de marchandises (produits alimentaires, vins et spiritueux, tracteurs, cargaisons de bottes d'hiver, etc.) valant plusieurs centaines de milliers de dollars.

Selon les dénonciations, Lazare aurait aussi été impliqué dans l'écoulement de 74 000 $ en pièces de deux dollars qui avaient été volées le 20 juillet 1996 dans la gare de triage du Canadien Pacifique, à Lachine. Les auteurs du vol, toujours au large, s'étaient emparés de polars pour une valeur de trois millions.

Les policiers fédéraux poursuivent leur enquête pour tenter de saisir les biens de Lazare et de Jacobs, évalués à plusieurs millions de dollars. À lui seul, Lazare posséderait pas moins de 34 propriétés, dont une maison de 1,4 million, à Kahnawake. Il aurait aussi une somptueuse propriété en Floride.

À la tête d'une entreprise de construction, il participerait à l'important projet de reconstitution d'un village d'antan sur la réserve amérindienne. Aucune ordonnance de blocage, et encore moins de saisie, n'a été demandée, puisque les policiers n'ont pu entrer dans la réserve afin de récolter les éléments de preuves nécessaires.

Les deux gangs de Sylvestre et de Lazare sont tombés dans les filets de la GRC et de la police de la CUM à la suite d'une audacieuse opération d'infiltration qui durait depuis près de trois ans. Au cours de l'enquête, un agent double de la police a même travaillé à... Kahnawake.

En arrêtant Michel Sylvestre, ancien courtier de cigarettes aux États-Unis, Ahmed Zaïd, « plein de contacts et habile investisseur », et Claude Germain, propriétaire du Pub Champion, à Ville-Émard, détruit par un attentat à l'explosif le 17 janvier dernier, les enquêteurs croient avoir démembré « l'aile secrète » de l'imprenable chef des Hells Angels, Maurice Boucher.

Peu connus (ils ne portent pas les couleurs des Hells et, par conséquent, ne sont pas membres du club), ils s'occupaient de l'importation de la drogue et du blanchiment des profits qu'ils tirent d'activités illicites du puissant gang de motards. Ils savaient aussi tirer profit de leurs connaissances du milieu des affaires légitimes et d'autres domaines.

C'est l'un d'eux qui aurait recruté le douanier David Jacques, 44 ans, pour qu'il ferme les yeux sur le passage de convois de marchandises de contrebande au poste frontière d'Abercorn, en Estrie. Jacques a été accusé de complot et d'avoir fait partie d'une « association de malfaiteurs », au palais de justice de Cowansville.

Selon les documents de cour, un courtier en transport à l'aéroport de Mirabel, Raymond Ouellet, aurait également fait partie de l'organisation, en facilitant le dédouanement de deux cargaisons de livres usagés que la GRC avait importés de France, et qu'elle faisait passer pour de la cocaïne.

Des 650 kilos que ses agents doubles étaient supposés avoir introduits en catimini au Canada, 150 kilos devaient être achetés par le groupe de Sylvestre et Zaïd.

Les policiers ont aussi eu la surprise d'arrêter Georges Bienvenue, serveur d'un réputé restaurant qu'ils fréquentent assidûment dans le sud-ouest de Montréal, et l'ancien entraîneur du National de Laval, de la Ligue de hockey junior majeure du Québec, Mario Bazinet.

Attentat contre un car de touristes au Caire

ATTENTAT / *Suite de la page A1*

croit qu'il s'agit d'un commando islamiste.

Les auteurs de l'attentat ont lancé trois cocktails Molotov contre l'autocar qui stationnait devant les grilles du musée. Avant de lancer leurs explosifs, ils ont crié « Allah Akbar » (Dieu est le plus grand), selon une guide touristique.

Les terroristes se sont ensuite dirigés vers le jardin du musée et ont tenté d'entrer dans le bâtiment, mais en ont été empêchés par les policiers. Une fusillade a suivi, au cours de laquelle deux assaillants ont été blessés et arrêtés alors qu'un troisième a réussi à prendre la fuite à bord d'une voiture qui l'attendait, selon la police.

« Ils se sont tiré dessus pendant un quart d'heure et les gens se sont couchés sur le sol », a raconté un touriste américain qui se trouvait à proximité.

Deux heures après, des corps calcinés étaient encore dans l'autocar. L'un d'eux, totalement dévêtu, avait les jambes qui pendaient sur les marches du véhicule. D'autres corps étaient visibles dans l'allée centrale.

Les 17 membres du groupe ayant échappé à l'attentat ont été raccompagnés à leur hôtel en état de choc, les vêtements maculés de sang. Leur groupe de 33 personnes était arrivé le matin en provenance de la station balnéaire d'Hourghada, sur la mer Rouge.

En fin d'après-midi, il restait seulement sept touristes allemands hospitalisés. Outre les deux assaillants emmenés par les autorités pour interrogatoire, un touriste allemand et un Égyptien ont quitté l'hôpital dans l'après-midi car ils ne souffraient que de blessures légères.

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a condamné l'attentat terroriste et s'est dit « bouleversé d'apprendre que des vies innocentes ont été perdues ».

C'est le premier attentat dirigé contre des touristes depuis plus de 18 mois. Le dernier attentat de ce genre remonte au 18 avril 1996 : 18 touristes grecs avaient été tués et 16 autres blessés à la sortie de leur hôtel. Le groupe al-Gamaa al-Islamia avait revendiqué le massacre, expliquant qu'il avait pris les Grecs pour des Israéliens.

L'Organisation égyptienne des droits de l'homme (OEDH) a condamné l'attentat hier, estimant qu'il pourrait s'agir d'un acte de représailles de la part d'un groupe islamiste.

« L'OEDH craint que cet acte criminel ne soit lié aux condamnations à mort prononcées lundi contre quatre membres de (l'organisation islamiste armée) de la Jamaa islamiya », précise-t-elle.

Dans son communiqué, elle « condamne fermement cet acte criminel quels que soient ses motifs, ou l'identité de ses auteurs, car il s'agit d'une violation du droit à la vie et d'un coup contre le tourisme dans le but de frapper l'économie nationale ».

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TélePlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.

«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00385

Code du jour 38-5

Vendredi, 19 septembre 1997

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **3-4-7**
à quatre chiffres : **3-8-8-5**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :
■ à Montréal : Centre des donneurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, rue Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 12 h et 13 h à 17 h 00 ;
■ à Montréal : constables spéciaux du ministère de la Sécurité publique, palais de justice, (salle des pas perdus, 3e étage), 1, rue Notre-Dame Est, de 10 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h. Objectif : 150 donneurs ;
■ à Anjou : Galeries d'Anjou, cour centrale, 7999, boul. Galeries d'Anjou, de 14 h 30 à 17 h et 18 h à 20 h 30. Objectif : 200 donneurs ;
■ à Saint-Sauveur : chalet Pauline-Vanier, 33, avenue de l'Église, de 14 h à 20 h 30. Objectif : 225 donneurs ;
■ à Laval : Saint-François, organisé par les Chevaliers de Colomb, conseil Fabre 6035, en collaboration avec Dumoulin Nissan Ltée et la Caisse populaire Saint-Noël Chabanel. Dumoulin Nissan Ltée, 8115, boul. Lévesque, de 14 h 30 à 17 h et 18 h à 20 h 30. Objectif : 150 donneurs .

DEMAIN DANS LA PRESSE



David Bowie

■ À 50 ans, David Bowie joue la musique des « jeunes », défend les provocateurs, fait un pied de nez à Hollywood, confond Wall Street, prépare l'an 2000 avec un gourou du théâtre d'avant-garde et s'amuse comme un fou. À quelques jours de ses deux spectacles à guichets fermés au Métropolis, l'artiste britannique a donné à *La Presse* une interview exclusive que vous pourrez lire demain.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

Au sujet de la perquisition annulée à Kahnawake, croyez-vous que le chef de conseil de bande Joe Norton a réussi à intimider le ministre de la Sécurité publique du Québec Pierre Bélanger?

Le premier ministre Lucien Bouchard a-t-il raison de considérer l'« offre maximale » de Calgary comme insuffisante?
À cette question posée hier, le pourcentage des réponses a été:

Oui: 43 %
Non: 57 %



La Presse

Le mot du jour

bien-être social

■ On ne vit pas des prestations du *bien-être social* mais de l'*aide sociale*. Le mot *bien-être* est français, mais il n'a rien à voir avec l'assistance aux défavorisés.

— Les prestations de l'aide sociale ont été réduites.

Par ailleurs, on ne vit pas *sur* l'aide sociale mais *de* l'aide sociale, *grâce à* l'aide sociale.

Quant au sigle *BS*, il appartient à la langue familière.

Paul Roux

La Boutique SHARKS «SNOWBOARD» 199$
Les spécialistes des sports nautiques et «snowboard» au Québec
Les modèles 98 sont arrivés
2548760
313, boul. Cartier, Laval (514) 663-5543

L'EXPRESS DU MATIN



Cité de la Santé

■ Grâce aux mesures mises en place par les autorités de la Cité de la Santé et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, la situation d'engorgement de la salle d'urgence de l'hôpital de Laval s'est améliorée depuis hier matin. Au cours des dernières semaines, l'urgence du centre hospitalier avait connu un accroissement important de l'affluence. Quoique la situation soit en voie d'amélioration, elle demeure fragile. La Cité de la Santé demande donc la collaboration de la population pour qu'on ne se présente à l'urgence qu'en cas de nécessité majeure.

Adolescente en fugue

■ Geneviève Généreux, 17 ans, s'est enfuie d'un centre d'accueil de Laval vers le 6 septembre. Elle mesure 1m75, pèse 60 kg, a les cheveux blonds et les yeux bleus. Au moment de sa disparition, elle portait un jeans bleu avec un coton ouaté de marque Tommy Hilfiger. Toute information à son sujet peut être transmise à la police de Laval au 662-4250.



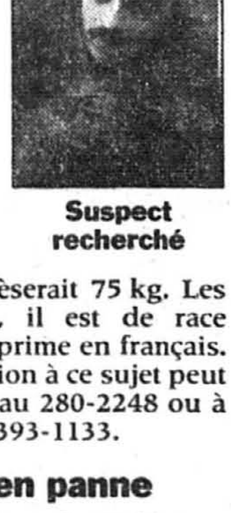
Geneviève Généreux

Disparition à Rigaud

■ La Sûreté du Québec tente de localiser Robert Tanguay, 31 ans, disparu de Rigaud depuis le 9 août dernier. Il a été vu pour la dernière fois alors qu'il quittait, à bord d'une Oldsmobile Sierra 1985 de couleur grise, la résidence d'un ami située rue Sainte-Madeleine, à Rigaud. Le véhicule a été abandonné à la fin d'août à Sainte-Justine-de-Newton. La police croit que M. Tanguay, qui peut avoir modifié son apparence physique, aurait quitté le Québec en direction d'une autre province ou des États-Unis. Toute information à son sujet peut être transmise au quartier général de la SQ à Montréal au 598-4242.

Suspect recherché

■ La police de la CUM est à la recherche d'un individu qui a commis, le 24 août, un vol qualifié dans une station-service Ultramar située au 1810, Saint-Zotique, à Montréal. Le suspect aurait entre 30 et 35 ans, mesurerait 1m80 et pèserait 75 kg. Les cheveux noirs, il est de race blanche et s'exprime en français. Toute information à ce sujet peut être transmise au 280-2248 ou à Info-Crime au 393-1133.



Suspect recherché

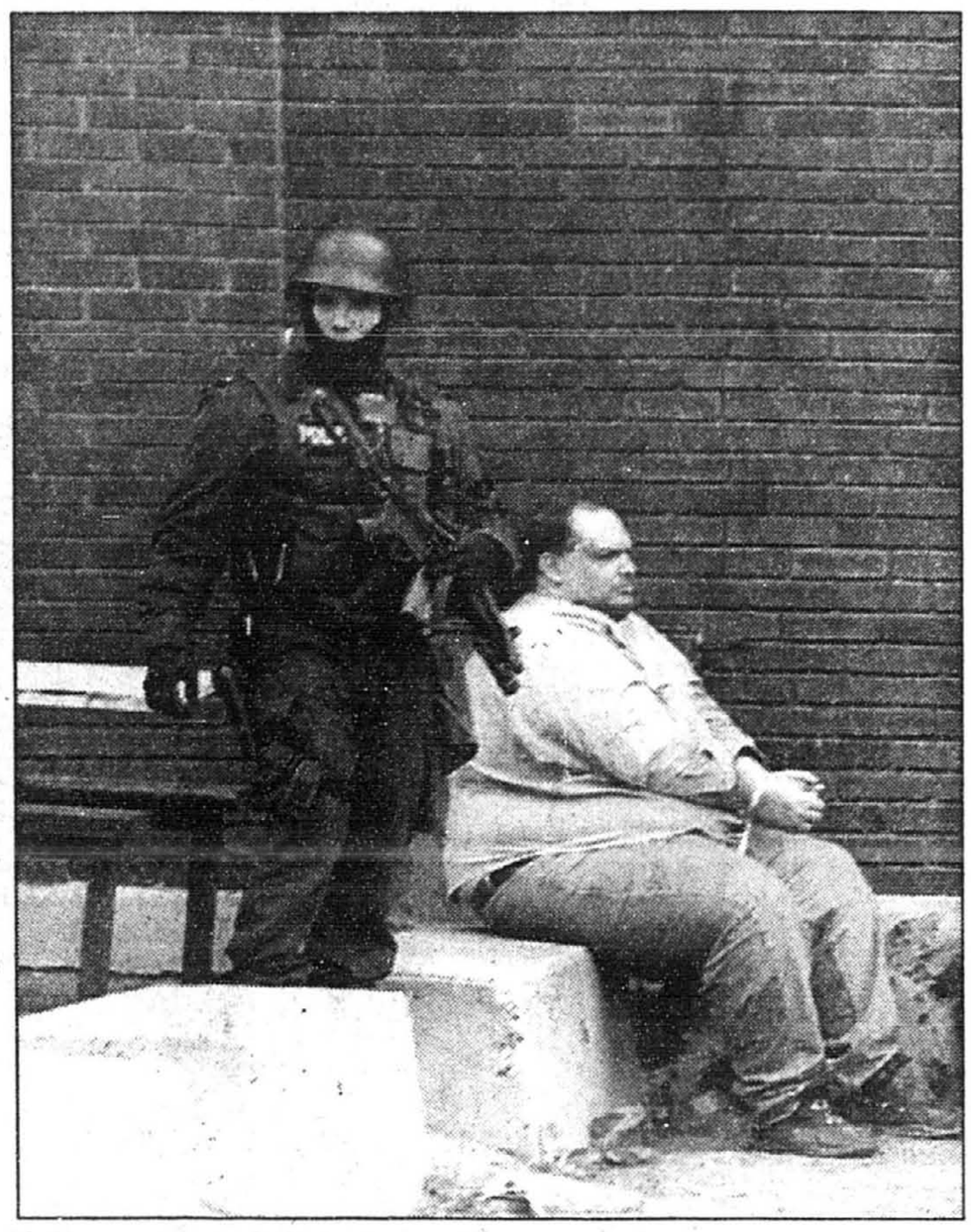
Vidéotron en panne

■ Les techniciens de Vidéotron s'affairaient hier à réparer une panne majeure survenue en matinée dans les Basses-Laurentides, à l'ouest de l'autoroute 15. Un entrepreneur travaillant à l'un des ponts enjambant l'autoroute a sectionné par inadvertance un câble de fibre optique appartenant à Vidéotron, de même que des fils de télécommunications. L'incident est survenu vers 7 h 30 et a causé une panne chez près de 100 000 abonnés de Vidéotron dans les secteurs de Boisbriand, Saint-Eustache, Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Pointe-Calumet, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Benoît-du-Lac et Oka. Les techniciens ont posé de la fibre optique temporaire et le signal a rétabli avant 17 h.

Incendie criminel

■ Un incendie allumé par un cocktail Molotov a lourdement endommagé, vers 23h30 mercredi, le restaurant Les Déesses d'Hochelaga, au 4970, rue Hochelaga, dans l'est de Montréal. Des témoins ont affirmé avoir aperçu deux individus quelques instants avant que le commerce s'enflamme. Au moment de l'attentat qui serait un autre épisode de la guerre des motards, le restaurant était fermé pour la nuit.

Sasquash échappe plus facilement aux tueurs qu'à la police...



L'imposant Paul « Sasquash » Porter, photographié le 21 mai dernier, alors qu'il était appréhendé au repaire des Rock Machine, rue Hudon, à Montréal.

ANDRÉ CÉDILOT

Un leader des Rock Machine, Paul *Sasquash* Porter, 34 ans, a trouvé bien utile son gilet pare-balles quand on lui a tiré dessus, le 31 mai dernier, mais il vient de lui jouer un mauvais tour lors d'une vérification de routine de la police.

Porter était à bord d'une fourgonnette conduite par Stéphane Corbeil, 26 ans, recrue du groupe de motards, quand il a été arrêté, vers 23 h mercredi, sur l'autoroute Félix-Leclerc (autoroute 40), à la hauteur de Rigaud, par des policiers de la Sûreté du Québec.

En patrouillant, les deux agents avaient remarqué que le chauffeur conduisait nerveusement. Vérification faite au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), ils ont appris que la Ford Explorer 1997 appartenait à Porter, tandis que le permis de conduire de Corbeil n'était plus valide parce qu'il avait épuisé sa banque de points d'inaptitude.

Autres détails qui n'ont pas échappé à l'oeil des policiers : Corbeil portait une bague des Rock Machine (sans diamant, signe qu'il n'est qu'une recrue), alors que son bedonnant passager avait un... gilet pare-balles.

Quand Porter est sorti du véhicule, les policiers ont aussi été intrigués par une « grosse bosse » dans les goussets de son pantalon. En le fouillant, ils ont trouvé une pile de billets de banque totalisant 10 700 $.

Poussant plus loin leur enquête, ils ont ensuite découvert, sous le tapis arrière du véhicule, un compartiment secret contenant un revolver de calibre 22, un silencieux, des balles, un autre gilet pare-balles et 15 000 $.

Homme clé des Rock Machine, Porter a échappé de justesse à un attentat meurtrier, le 31 mai. Il circulait en automobile sur la route 125, à l'Épiphanie, quand des individus ont tiré au moins trois coups de feu dans sa direction. Une balle avait alors traversé son bras pour se loger dans le gilet pare-balles qu'il portait.

Sur la liste noire des Hells

Porter, qui s'occupe de la distribution de la drogue pour les Rock Machine au centre-ville de Montréal, est de toute évidence sur la liste noire des Hells Angels. L'an passé, il a échappé à un attentat grâce à l'intervention de Carcajou, qui avait arrêté les suspects avant qu'ils ne passent à l'action.

Un comptoir de prêts sur gages qu'il tenait à L'Épiphanie a été détruit à la suite d'un incendie provoqué par un cocktail Molotov, en septembre 1995.

Porter est l'un des dix propriétaires du repaire de la rue Hudon. Il était d'ailleurs sur place quand les policiers l'ont investi, puis saisi, le 21 mai dernier. Cette forteresse est toujours sous séquestre.

Porter a comparu, hier, en Cour du Québec, à Valleyfield, sous des accusations relatives à la possession d'une arme à feu. Il doit subir son enquête sur cautionnement, lundi.

Le juge Duguay avouera

YVES BOISVERT

Le juge Gérard Duguay, de la cour municipale de Montréal, avouera à la première occasion avoir conduit sa voiture avec plus de 80 mg d'alcool par 100 ml de sang, a annoncé son avocat à *La Presse*, hier.

Le juge Duguay, 55 ans, a été arrêté le 11 août vers 21 h, sur l'autoroute 40 Est, à la hauteur de Saint-Léonard. Il venait de heurter une série de cônes orange installés au milieu de la voie. Des cônes étant restés coincés sous sa voiture, M. Duguay a dû l'immobiliser. Il n'y a eu aucun blessé.

Les ouvriers du ministère des Transport, qui travaillaient sur le chantier jour et nuit, ont tenté sans succès de retirer les cônes de sous la voiture. Les policiers de la Sûreté du Québec sont arrivés sur les entrefaites et ont eu des doutes sur l'état de M. Duguay. L'alcootest a enregistré une alcoolémie de plus de 150 (environ deux fois la limite permise).

« Le juge Duguay a coopéré entièrement avec les policiers, il n'a jamais tenté de faire valoir sa fonction, il n'a pas discuté », a dit hier Me Guy Pepin, qui représente le juge Duguay.

Dès le lendemain de l'événement, M. Duguay a averti la juge en chef de la cour municipale, Raymonde Verreault, qui a décidé de l'écarter des causes d'ivresse au volant pour le moment. Le juge Duguay a également porté son cas à l'attention du conseil de la magistrature du Québec.

« Le juge Duguay entend collaborer avec la justice et, dès sa comparution, il s'avouera coupable », confie Me Pepin.

« Le juge regrette infiniment de ne pas avoir pris plus de temps avant de prendre sa voiture ou de ne pas avoir pris un taxi ; mais il voudrait bien nous convaincre qu'à aucun moment, il n'estime avoir mis la vie ou les biens de qui que ce soit en danger ; il regrette surtout les retombées négatives sur la magistrature, et ça lui fait plus mal que l'humiliation d'avoir été arrêté », déclare Me Pepin.

M. Duguay fera face à une amende d'au moins 300 $ et à une suspension de permis d'un an.

Très heureux coup de filet

ANDRÉ CÉDILOT

Recherché dans le monde entier depuis plus de quatre ans dans une affaire de complot d'importation de 11 tonnes de cocaïne, le Rock Machine Nelson Fernandes, 31 ans, a été arrêté mercredi soir, en plein coeur de Montréal.

L'un des hommes de confiance de Salvatore Cazzetta et chef des Rock Machine, Fernandes a été épinglé au volant d'une voiture dans l'ouest de la ville, à l'intersection de Upper Lachine et Old Orchard. Il n'a offert aucune résistance.

Il y avait quelques jours que les enquêteurs de Carcajou l'avaient repéré quand il est tombé dans le filet qu'ils lui ont tendu, mercredi, avec l'aide de la Section technique (SWAT) de la police de la CUM.

Lors de fouilles qui ont suivi son arrestation, les policiers ont trouvé en sa possession une liasse de cartes d'identité émises à différents noms, ce qui explique sans doute qu'il ait échappé si longtemps aux recherches de la GRC, de la CUM et du Bureau anti-drogue américain (DEA).

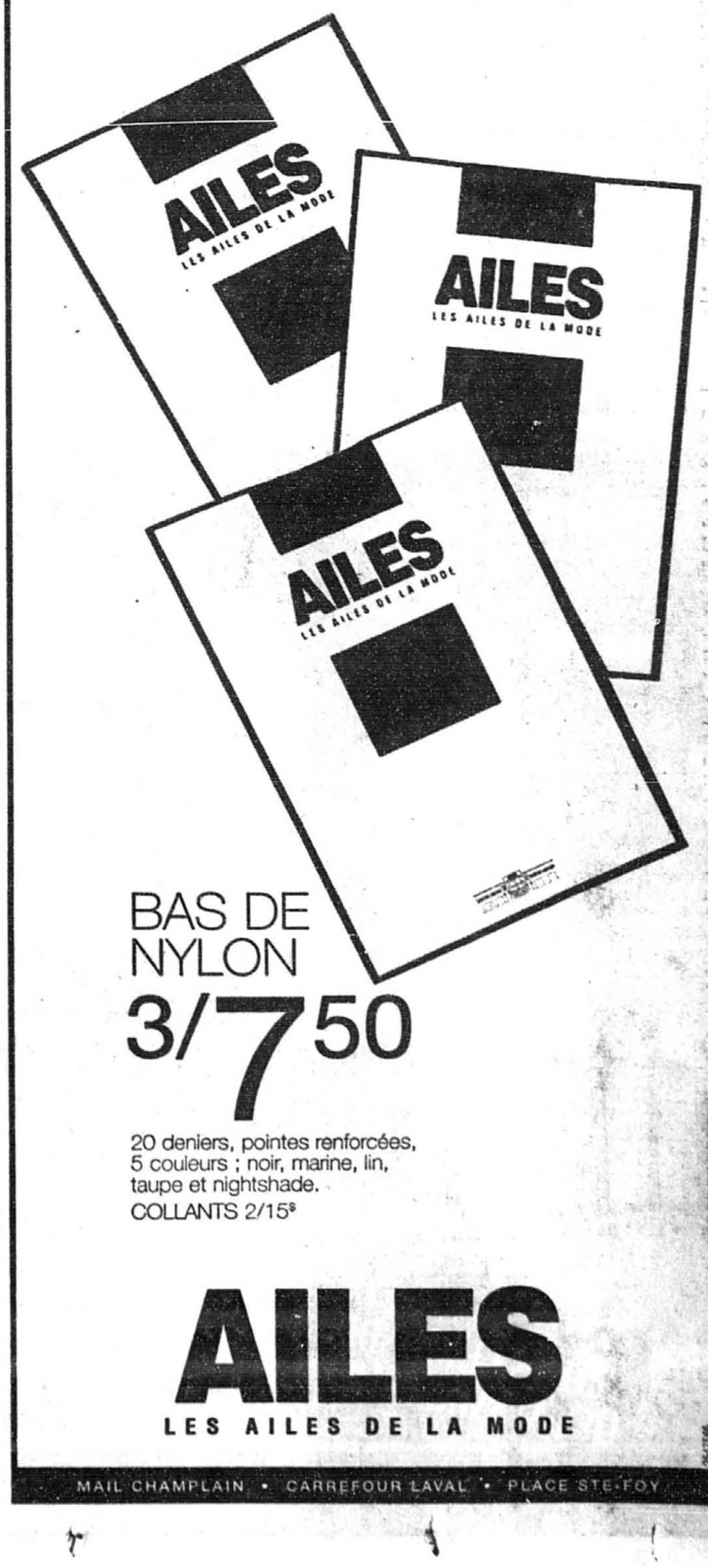
Les policiers étaient sans nouvelle de Fernandes depuis sa participation, en mars 1993, à un projet d'importation de onze tonnes de cocaïne que les Rock Machine et les membres d'au moins deux autres grosses organisations criminelles voulaient faire entrer à Montréal, en provenance de la Floride.

L'affaire avait avorté à cause du travail d'infiltration d'un agent secret du DEA qui se faisait passer pour un fournisseur. Fernandes et son « boss » Cazzetta avaient rencontré l'agent John Burn pour lui remettre une avance de 600 000 $.

Leurs trois complices étaient « l'homme d'affaires » de l'Estrie Paul Larue, devenu délateur aux États-Unis (ses révélations ont donné lieu à la récente inculpation du juge Robert Flahiff), du caïd du gang de l'ouest William McAllister, et du trafiquant colombien Ashley Castaneda.

Ces trois derniers sont incarcérés aux États-Unis, tandis que Salvatore Cazzetta se bat depuis trois ans pour éviter d'aller les rejoindre. Le dossier s'est rendu jusqu'à la Cour suprême, qui a ordonné de reprendre la procédure en entier. Un juge de la Cour supérieure a récemment ordonné qu'il soit extradé à Jacksonville, en Floride. Outre le mandat d'extradition qui pesait contre lui, Fernandes était aussi recherché pour diverses offenses (menaces de mort, voies de fait, etc.) commises en 1992 et 1993.

AILES A DE BELLES JAMBES



BAS DE NYLON 3/7.50

20 deniers, pointes renforcées,
5 couleurs ; noir, marine, lin,
taupe et nightshade.
COLLANTS 2/15$

AILES
LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN • CARREFOUR LAVAL • PLACE STE-FOY

Greffes pulmonaires

Rochon confirme Notre-Dame dans son rôle

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le ministre de la Santé, Jean Rochon, a été forcé hier d'effectuer une volte-face sur une de ses décisions les plus controversées : toutes les greffes de poumon seront faites désormais à l'hôpital Notre-Dame, plutôt qu'à l'hôpital Laval, de Québec.

Il faut dire que le ministre n'avait pas tellement le choix. Les médecins de Laval l'avaient devancé en transférant, la veille, la liste complète de leurs patients en attente à Notre-Dame, à Montréal, sans même prendre la peine d'avertir M. Rochon. Placé devant l'évidence — Laval ne pouvait remplir le mandat qu'il lui avait confié en janvier à la suite des conclusions d'un rapport d'experts — le ministre Rochon a confirmé Notre-Dame dans son rôle.

Cette décision, qui avait soulevé tout un tollé à l'époque, était-elle finalement une erreur ? « Si j'avais su il y a un an comment ça se passerait durant l'année, je pense que j'aurais pris une décision différente. Mais sur la base de ce qu'on savait il y a un an, bien franchement, je ne vois pas comment j'aurais pu prendre une autre décision », déclare M. Rochon.

« Il n'y avait plus de décision à rendre. Les médecins et les patients avaient pris la décision à la place du ministre », ironise le critique libéral en matière de santé, Pierre Paradis. « Dès le départ, il y avait une incompatibilité flagrante entre le bien-être des patients et la décision ministérielle. Ce qui est déplorable, c'est que la décision ait perduré. »

Au moment où le ministre a décidé d'accorder l'exclusivité des greffes de poumon à l'hôpital Laval, il y manquait déjà un second chirurgien pour réaliser les transplantations pulmonaires. Un an plus tard, la situation est inchangée : l'hôpital n'a encore recruté personne et n'a pas l'espoir de le faire avant plusieurs mois. C'est ce qui a empêché Laval de remplir le mandat que lui avait confié le ministre.

« L'hôpital Laval n'a jamais fait de cachette là-dessus : un autre chirurgien devant se joindre à leur équipe. Mais à l'époque, la probabilité que ça ne fonctionne pas et qu'il n'y ait pas de recrutement au début de 1997 semblait infiniment petite. On a joué de malchance », estime M. Rochon.

Une fois son équipe de chirurgie complétée, l'hôpital Laval pourra d'ailleurs continuer à faire certaines transplantations pulmonaires, souligne M. Rochon. « Est-ce qu'il s'en fera ou pas et quand à Laval ? La question est surtout quand. Quand aurons-nous besoin d'un deuxième centre qui va entrer dans le jeu ? On le verra avec le plan que présenteront les centres hospitaliers universitaires en décembre. »

En plus du manque de personnel à Laval, Notre-Dame s'est tout naturellement replacé au premier plan des greffes pulmonaires puisqu'on y a considérablement amélioré le rendement en réalisant 17 transplantations au cours de l'année. « On a sensiblement amélioré le fonctionnement à Notre-Dame. Il s'est fait, au cours de la dernière année, deux fois plus de transplantations qu'il avait pu s'en faire dans les deux ou trois années précédentes », indique le ministre.

Le geste des médecins de Laval, qui a plongé le ministre dans l'embarras, a été « responsable », juge M. Rochon. « En tant que ministre, ce qui compte vraiment pour moi, c'est les résultats. Les gagnants, ce sont les malades. La situation est pas mal plus stable par rapport à ce qu'il y avait il y a un an. » Montréal a gagné et Québec a perdu ? « Il faut se sortir de cette espèce d'esprit de compétition », croit-il.

« Cet homme semble avoir une pierre à la place du coeur »

Un patient contient mal sa rage contre le ministre de la Santé

LILIANNE LACROIX

« Si le ministre Rochon avait manifesté un peu de regret pour les problèmes qu'il a causés, je pense que je comprendrais, mais cet homme-là semble avoir une pierre à la place du coeur. Qu'il vienne donc me voir, relié 24 heures par jour à ma bonbonne. Il comprendra peut-être mieux ce que l'on vit. »

À la Maison des greffés, Claude Bellavance, 52 ans, attend, la rage au coeur, les poumons qui pourraient lui sauver la vie. En août, il a raté une chance unique quand l'hôpital Laval de Sainte-Foy a dû refuser des poumons qui lui étaient destinés, parce que les médecins torontois qui devaient aider les spécialistes de Québec étaient en vacances.


Dr Denis Gravel

« Sans greffe, on estime mon espérance de vie entre 12 et 18 mois. Cette chance-là ne repassera peut-être pas », déclare le patient, qui a quitté son domicile de Black Lake pour venir attendre des poumons à Montréal.

Choqué de l'importance accordée par les médias à toute cette affaire, l'attaché de presse du ministre Rochon avait comparé les journalistes québécois à des « paparazzi du poumon ».

À la fondation qui porte son nom, Diane Hébert, elle-même greffée, se réjouit de la confirmation de Notre-Dame comme centre de greffes, mais n'appuie pas l'explication du Dr Rochon, qui soutient avoir pris la bonne décision à l'époque en désignant l'hôpital Laval comme centre principal de greffes : « Je me suis battue farouchement contre cette décision purement politique ; 75 % des donneurs et 75 % des receveurs viennent de Montréal. C'est à Montréal aussi qu'on retrouve l'expertise et les services connexes. Mais évidemment, c'est toujours difficile pour un ministre d'admettre une erreur... »

C'était la bonne décision à l'époque, mais la situation n'a pas évolué comme on aurait pu s'y attendre et on a dû se réenligner, a répété le ministre Rochon hier.

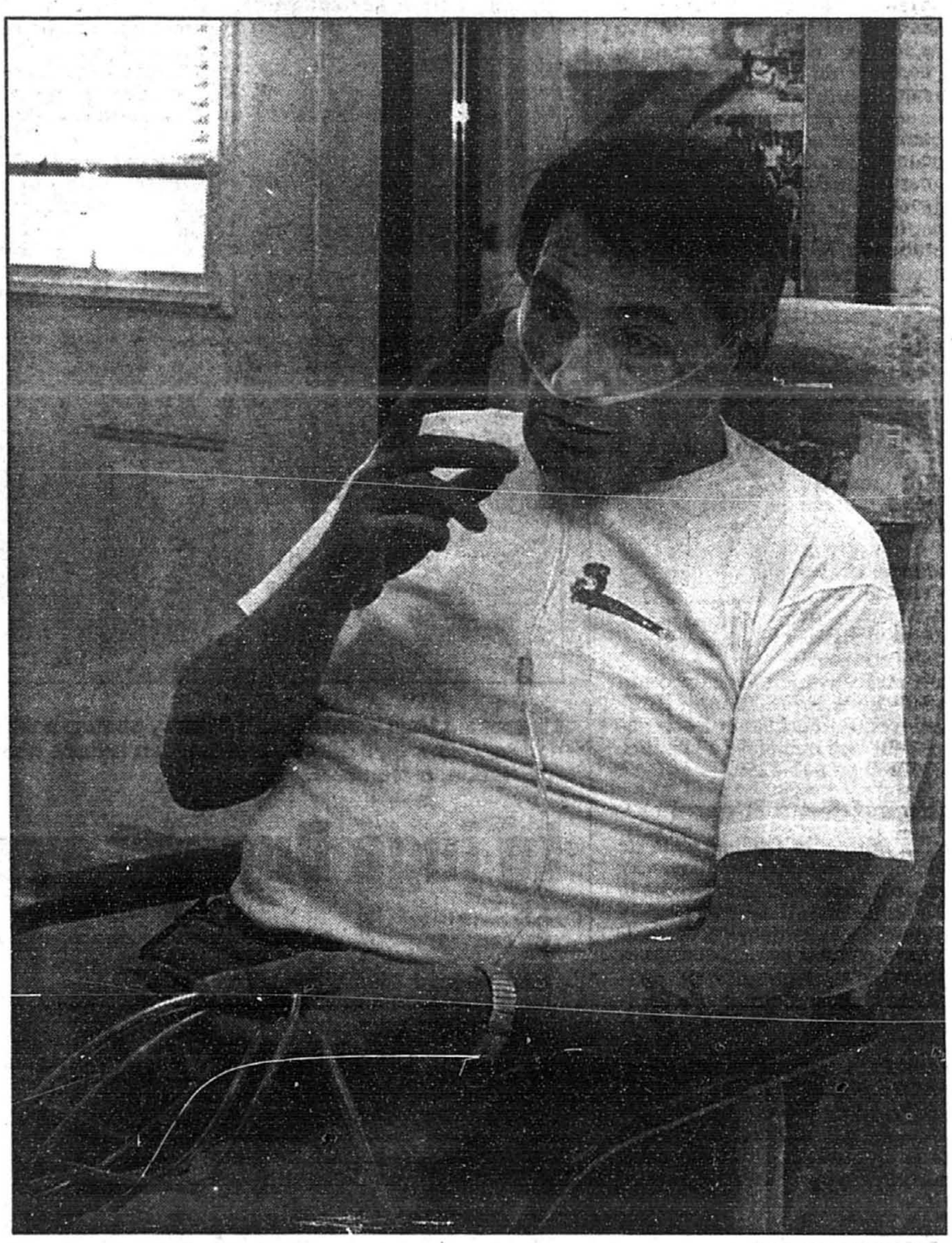
« Je pense que le ministre a finalement compris », déclare pour sa part Lina Cyr, fondatrice de la Maison des greffés, qui doit bientôt recevoir les sept patients en attente de greffe à Québec.

Sans jamais avoir effectué une seule greffe de poumons, ayant perdu ses derniers espoirs de recruter rapidement un chirurgien spécialisé pour compléter son équipe de transplantation, l'hôpital a décidé mercredi de transférer ses patients à Montréal, forçant du même coup le ministre à revenir sur sa décision controversée. Quelques jours plus tôt pourtant, on ne parlait pas de fermer boutique et un chirurgien de Laval avait même assisté un confrère de Notre-Dame tandis que des discussions se poursuivaient entre les deux établissements pour une éventuelle collaboration. Mais la décision du Dr Ferraro, revenu à Montréal comme prévu au lieu de se laisser attirer à Québec après un stage de spécialisation en sol américain, a mis le dernier clou dans le cercueil à l'hôpital Laval.

Au pavillon Notre-Dame, où on a fait 17 greffes de ce type dans la dernière année, on s'efforce d'avoir le triomphe humble : « Nous sommes heureux que le ministre ait reconnu notre travail, dit le Dr Denis Gravel, chef du département de chirurgie. Si le nombre de cas annuels dépasse éventuellement 40 (il est de 25 actuellement), l'hôpital Laval pourrait sûrement devenir le deuxième centre de ce genre au Québec. »

Accusés d'avoir refusé de collaborer avec Laval et d'avoir précipité la chute du programme là-bas, les dirigeants de Notre-Dame se défendent : « Il aurait pratiquement fallu garantir une équipe volante disponible en tout temps. Cela n'a pas été possible pour Toronto et ça ne l'était pas pour nous », déclare le Dr Gravel.

Pneumologue et responsable du dossier de la greffe pulmonaire, le Dr Marc Charbonneau confirme que les patients de Québec seront évalués et pris en charge dans les dix prochains jours et certains dès lundi. En attendant, disparus de la liste d'attente à Laval et pas encore inscrits sur celle de Notre-Dame, ces patients se retrouvent dans les limbes. Si des poumons compatibles devaient apparaître d'ici là, on ne pourrait sans doute pas procéder à la greffe. La seule différence avec M. Bellavance, c'est qu'ils ne sauraient sans doute jamais qu'une chance unique leur est passée sous le nez.


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Relié 24 heures par jour à une bonbonne, Claude Bellavance attend, la rage au coeur, les poumons qui pourraient lui sauver la vie.



Faux diplômes en Beauce

Presse Canadienne
SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

Deux individus comparaîtront par voie de sommation au palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce relativement à l'émission de faux diplômes d'études secondaires en Beauce.

Le caporal Gérald Lessard, du poste de la Sûreté du Québec à Saint-Joseph-de-Beauce, a confirmé hier que deux suspects âgés d'environ 40 ans ont été appréhendés et remis en liberté après que la fraude des diplômes contrefaits ait été signalée par la compagnie Olymel à Vallée-Jonction en début de semaine.

« D'ores et déjà nous pouvons certifier qu'aucun enseignant, ni membre du personnel administratif de la polyvalente Veilleux, ni ancien professeur de la région, ni membre du personnel de la commission scolaire ou du ministère de l'Éducation n'est compromis dans cette affaire », a-t-il soutenu.

Deux hommes se seraient procuré d'authentiques diplômes pour ensuite les photocopier, les falsifier et les revendre au coût de 100 $ l'unité à une douzaine de travailleurs ne détenant pas leur secondaire et désireux de poser leur candidature pour des postes à la compagnie Olymel.

« Dorénavant, pour embaucher son personnel, la compagnie Olymel ne se contentera plus de photocopies jointes au curriculum vitae, mais exigera l'original du diplôme », a indiqué le caporal Lessard.

Brûler la «bougie» par les deux bouts



Nathalie PETROWSKI

La plaisanterie chez Archambault Musique, hier matin, c'était qu'Elton John prépare un autre CD pour la semaine prochaine. Celui-là sera dédié à mère Teresa, la « rose de Calcutta ».

Suivront un CD à la mémoire du roseau de Palm Springs, Red Skelton, puis un autre en hommage à l'aubépine d'Alexandrie, Georges Guétary.

Et ainsi de suite chaque fois qu'une personnalité mourra et qu'Elton John pourra se faire sur son dos du capital médiatique.

Mais la meilleure plaisanterie chez Archambault Musique, hier, c'était qu'il restait plusieurs exemplaires invendus de *Bougie dans le vent* . Bougie ou bouillie, au fait ?

Et cela en dépit du fait qu'Archambault vend le CD 6,99 $ au lieu de 7,99 $ chez HMV et de 10,99 $ chez quelques épiciers pas gênés de Laval.

Quand j'ai vu les CD bleu et blanc alignés comme des soldats désoeuvrés coin Berri et Sainte-Catherine, je me suis sentie fière d'être montréalaise. Mais attention : Montréalaise de langue française, puisque à l'ouest de Saint-Laurent, nos compatriotes anglophones ont, eux, épuisé les stocks du CD brûlant.

Le reste du Canada a raison. Nous sommes vraiment uniques. Nous ne faisons rien comme les autres. Alors qu'à Toronto, les files s'étiraient dès minuit, nous, nous dormions comme des princes. Uniques et indépendants.

À la télé de Radio-Canada pendant ce temps-là, un journaliste en venait à la triste conclusion que faute de files et ventes records, « Montréal n'est décidément pas Toronto ».

Non Montréal n'est pas Toronto, et c'est tant mieux. Car en ce qui me concerne, cette petite plaquette bricolée en catastrophe et mise sur le marché à toute vapeur est peut-être jolie, il n'en demeure pas moins qu'elle pue.

D'abord malgré le caractère unique de l'histoire — la mort d'une princesse dans son carrosse noir —, Elton John n'a pas été foutu d'écrire une chanson inédite pour sa grande amie.

Il s'est contenté de fouiller dans son bac bleu et de recycler une vieille rengaine écrite pour une autre blonde.

C'est un peu comme si, à la mort de Jean-Claude Lauzon, j'avais ressorti une ancienne chronique en hommage à la Poune.

Que le vieux Elton n'ait pas eu le temps, l'énergie ou l'inspiration pour écrire une nouvelle chanson pour la princesse, passe encore. Qu'il accepte de chanter son succédané à ses funérailles, passe aussi.

La chanson était parfaite pour l'abbaye de Westminster.

Mais qu'il ait le culot après coup de faire graver sur disque son hymne réchauffé dépasse l'entendement.

Oui, je sais, tous les profits du disque seront versés aux oeuvres de Diana. Enfin, c'est ce que veut la rumeur publique. Mais, entre nous, il y a sur ce CD une chanson qui n'a rien à voir avec Diana. C'est *Something About the Way You Look Tonight* .

La chanson, glissée en prime sur le CD commémoratif, fait partie du prochain album d'Elton. En vente bientôt, comme de raison.

Or, croyez-vous honnêtement qu'Elton John versera les profits de cette toune inédite aux oeuvres de Diana ? Voyons donc !

PolyGram reconnaît déjà que lorsque que *Something About The Way...* sera diffusée à la radio, les profits seront remis à Elton. Une fille de PolyGram me l'a confirmé hier.

Pourquoi, dans ce cas-là, se limiter à la radio ?

Mon intuition me dit qu'au moins un tiers des profits de *Bougie dans le vent* iront aux oeuvres privées d'Elton.

Mais au-delà de ces considérations bassement mercantiles, un autre truc me dérange.

Cela n'a à voir avec la bonne volonté d'Elton, mais plutôt avec l'idée que les gens se font du deuil.

Les gens ont-ils vraiment besoin d'une toune pour pleurer Diana ? Une toune qui joue au moins 350 fois par jour à la radio et qui, à sa façon, brûle le souvenir de la princesse par les deux bouts ?

Les gens ne savent-ils pas qu'à la mort d'un être cher, il n'y a qu'une musique qui vaille ? La musique du silence.

■■■

Seul le garde du corps le sait...

■ C'est aujourd'hui que Trevor Rees-Jones brise son silence.

Aujourd'hui que le garde du corps de Diana et seul rescapé de la Mercedes royale rencontre les enquêteurs français et déroule sa pauvre langue meurtrie pour raconter ce qui s'est passé dans la nuit du 30 août sous le pont de l'Alma.

Depuis des semaines, les chaînes américaines nous cassent les oreilles avec ce témoignage qui doit en principe faire jaillir toute la lumière sur l'affaire.

À les entendre, nous sommes dans le noir absolu depuis de le début de l'histoire. Avouez que c'est un noir des plus aveuglants.

Tout a été dit et redit au sujet de l'accident de voiture dans lequel Diana a perdu la vie.

Ce n'est plus une enquête. C'est une industrie.

Une industrie dont nous sommes les junkies .

À preuve. Nous avons suivi les reconstructions graphiques et les simulations avec des Mercedes louées par les télés.

Nous avons vu la vidéo du Ritz, en accéléré ou au ralenti. Nous avons entendu les témoignages du premier médecin, du premier paparasite, du dernier portier de nuit.

Nous savons ce que Di et Dodi ont mangé ce soir-là. Qu'ils ont passé la journée à faire la navette entre leurs nombreux palaces parisiens. Dieu que ces deux-là avaient la bougeotte. Pouvaient pas rester en place.

Et nous savons maintenant, hors de tout doute, qu'un dangereux cocktail de pastis, de vin et de Prozac circulait dans le sang de leur ami Henri Paul. Ne vous l'avais-je pas dit ? Le chauffeur est l'unique responsable de ce beau gâchis.

Alors, d'après vous, qu'est-ce que le garde du corps peut nous apprendre que nous ne sachions déjà ?

Qu'une voiture a coupé la Mercedes conduite par le chauffeur ivre. Qu'est-ce que ça changerait ? Trois personnes sont mortes et ne reviendront pas.

Trois personnes sont mortes. Malheureusement pour nous, leur histoire refuse de mourir avec elles.

Bisbille chez les Abénakis de Wôlinak

Presse Canadienne
WÔLINAK

La joute politique à laquelle se livrent les deux factions du conseil de bande abénaki de Wôlinak a connu un nouvel épisode, hier matin, alors que des résidants se sont rendus devant les bureaux installés temporairement dans la résidence privée du conseiller Christian Trottier pour protester contre la situation actuelle et, surtout, contre le sort qui leur est réservé.

Mme Manon Langlois, porte-parole du groupe de manifestants, a rappelé que les résidants de la réserve avaient reçu il y a quelques semaines, de la part des trois conseillers dissidents, un communiqué annonçant que les divers services à la population seraient dispensés de façon temporaire au 4850, rue Mikowa, à Wôlinak.

Or, Mme Langlois a soutenu qu'une vingtaine de personnes s'étaient présentées au bureau temporaire, tôt hier matin, et qu'ils s'étaient fait barrer le chemin.



PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse*

Dernière journée pour la cagnotte de 21 millions

Au complexe Desjardins, il n'y avait pas foule au stand de Loto-Québec, hier, mais les ventes étaient constantes avec la cagnotte du Super7 de vendredi, qui sera de 21 millions. L'une des préposées au stand, Gisèle Perreault, qui voit défiler les acheteurs de billets depuis 20 ans, admettait qu'avec un tel gros lot, les ventes avaient plus que triplé.

CENTRE DE SERVICE OFFICIEL
PATEK PHILIPPE GENEVE
ROLEX

Service professionnel pour montres mécaniques ou à quartz. Horloger de formation suisse au sein de notre personnel.
KAUFMANN de SUISSE
2195 CRESCENT, (514) 848-0595
2546570

Pour FAIRE LE POINT sur l'actualité
lisez le cahier
Plus
chaque samedi dans
La Presse

459$ = 0$
Le premier téléphone SCP numérique à 0$*
LES AVANTAGES DU PLAN AMIGO SCP NUMÉRIQUE :
• Téléphone SCP numérique Nokia 2160 inclus
• Identification d'appels
• 500 minutes d'appels durant le soir et les fins de semaines/mois incluses
• Tarification exacte
• Première minute entrante gratuite
• Facturation détaillée
*MISE EN SERVICE REQUISE SUR LE PLAN AMIGO NUMÉRIQUE CANTEL DE 36 MOIS.


NOKIA
05042160 NOKIA 2160
3595$ MOIS
= 500 MINUTES D'APPELS DURANT LE SOIR ET LES FINS DE SEMAINE/MOIS
CANTEL amigo numérique
FUTURE SHOP
▼Exigences et spécifications: L'achat d'un cellulaire exige la mise en service d'un nouveau numéro de téléphone par une compagnie de téléphone cellulaire autorisée par Future Shop. Certains frais et restrictions peuvent être exigés par la compagnie de téléphone. Carte de crédit obligatoire. Le prix d'achat sera plus élevé de 200 $ par rapport au prix en magasin si le cellulaire n'est pas mis en service. Les clients doivent demeurer sur le même réseau pendant 6 mois au moins. Tous les achats d'un cellulaire doivent être accompagnés d'une mise en service chez Future Shop. Des frais d'enregistrement et de mise en service seront exigés. Aucun fournisseur, pour achat personnel seulement. Détails en magasin.


Range Rover 1995
ENCAN PUBLIC
Une multitude d'articles (meubles, bijoux modernes et de succession, objets en argent, pièces de cristal, porcelaines, tapis de Perse, monnaies, tableaux, figurines, articles de collection, lustres, etc.) à vendre pour plusieurs intérêts privés et/ou commerciaux seront offerts dans un
ENCAN PUBLIC (5 SÉANCES)
Plusieurs de ces lots seront vendus
SANS MINIMUM - SANS RÉSERVE
Exposition
Les sam. et dim. 20 et 21 sept. de 10h à 17h
Encan
Le dimanche 21 septembre à 13h et du lundi 22 au jeudi 25 septembre à 19h (chaque soir)
Encans Empire Inc.
5500, rue Paré 737-6586
EMPIRE
2545203

Le remplacement des policiers du port de Montréal par des agents de sécurité fera économiser 1,5 million

MARTIN PELCHAT

Les policiers du port de Montréal céderont la place dès le 1er octobre à des agents de sécurité du Groupe de sécurité Élite 94, une entreprise privée, ce qui permettra à la Société du port de Montréal de réaliser une économie annuelle de 1,5 million.

Une quinzaine d'agents de sécurité — donc sans arme et sans pouvoir d'arrestation — remplaceront la vingtaine de policiers armés de la police de Ports Canada. La Société canadienne des ports, qui offrait ce service au port de Montréal, à contrat, a décidé de fermer ses détachements de police, ce qui a obligé la Société du port de Montréal à trouver une autre solution. Certains ports canadiens envisagent de se tourner vers la police municipale, mais Montréal a opté, comme Vancouver, pour le privé.

Le Service de police de la CUM avait montré son intérêt pour la prise en charge de ce service il y a quelques mois et le précédent ministre de la Sécurité publique du Québec, Robert Perreault, avait encouragé le SPCUM en ce sens.

Mais, selon la Société du port de Montréal, les besoins identifiés au port ont conduit ses gestionnaires à écarter cette hypothèse, de sorte que seules des agences de sécurité privées comme Élite 94, le Corps canadien des commissionnaires, Garda, Pinkerton ou Kolossal ont présenté des propositions.

Élite 94, qui a des contrats avec plusieurs municipalités dont Laval, Longueuil, Verdun, LaSalle, Sainte-Thérèse et Montréal-Est, a enlevé le contrat avec une soumission de 320 000 $ pour un an. L'agence assurera une présence et des patrouilles jour et nuit et sept jours par semaine. « Ce seront les yeux du port », résume le porte-parole de la Société du port de Montréal, Michel Turgeon.

« Presque tous les appels d'urgence du port concernent des problèmes de sécurité plutôt que des événements nécessitant l'intervention de la police », assure M. Turgeon. On parle de vandalisme ou de périmètres de sécurité à dresser. Pour les questions « policières », qui nécessitent l'intervention d'agents armés et dotés de pouvoirs d'arrestation, le port a conclu une entente préliminaire avec le SPCUM.

L'Association canadienne des policiers avertissait en mars dernier Ottawa que l'abolition de la police des ports allait ouvrir la voie à la contrebande de stupéfiants et d'armes à feu, ainsi qu'aux commerces clandestins du crime organisé. Le directeur du SPCUM, Jacques Duchesneau, avait lui aussi manifesté la crainte, en janvier 1996, que cette décision ne facilite l'infiltration du crime organisé. M. Turgeon note cependant qu'en ce qui concerne les crimes comme le trafic de drogues, les premiers intervenants demeurent Douanes Canada et la GRC. « La plupart du temps, ce sont des services d'appoint qu'on fournissait », ajoute-t-il.

Le port de Montréal procédera aussi à la modernisation de ses équipements de surveillance électronique et à l'extension de son réseau. Enfin, l'effectif de son équipe de prévention des incendies vient d'être augmenté pour être porté à six inspecteurs. Les installations du port s'étendent sur une vingtaine de kilomètres.

Quant aux 20 policiers de la police de Ports Canada à Montréal, qui avaient en moyenne près de 30 ans de service, ils ont tous, sauf un, opté pour la retraite anticipée. L'inspecteur Pierre Leroux prendra pour sa part la direction de la nouvelle section de sécurité de la Société du port de Montréal, dont relèveront les agents de sécurité du Groupe Élite 94.

Des conflits autour du futur quartier général de la police ?

CLAUDE-V. MARSOLAIS

L'opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal s'interroge sur les possibles conflits d'intérêts entourant le projet d'achat par la CUM de l'ancien siège social de Zellers, maintenant propriété de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers, appelé à devenir le futur quartier général de la police.

L'Association de bienfaisance a acquis, il y a quelque mois, l'édifice du 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, au coût de cinq millions et elle a proposé de le revendre à la CUM pour sept millions.

La proposition a déjà été examinée par le comité exécutif de la CUM, qui a repoussé la décision à une séance ultérieure.

La conseillère Louise Roy, du RCM, soutient qu'il y a apparence de conflits d'intérêts dans ce projet d'acquisition, puisqu'au moins quatre élus siègent au conseil de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers. Ce sont le maire de Dollard-des-Ormeaux, Edward Janiszewski, le maire de Saint-Pierre, Yvon Boyer, et les conseillers Benoît Parent et Aimé Charron, de la Ville de Montréal.

Au-delà du gain de deux millions que l'Association réaliserait dans cette transaction, Mme Roy croit qu'il y a lieu de reporter le projet puisque la Ville de Montréal, qui loge le quartier général dans l'édifice de la rue Bonsecours, va perdre un loyer important au moment où les finances de la Ville sont dans une situation précaire.

Elle ajoute qu'avec le transfert du gouvernement d'une facture de 500 millions aux municipalités, il serait sage de reporter un investissement aussi important à ce stade-ci.

Enfin, la critique de l'opposition en matière de sécurité publique note qu'aucun rapport budgétaire n'a été déposé par le SPCUM depuis le début de l'année, de sorte qu'on ne sait pas si le service va être en mesure de boucler son budget. On sait que l'implantation des postes de police de quartier a exigé des investissements importants.

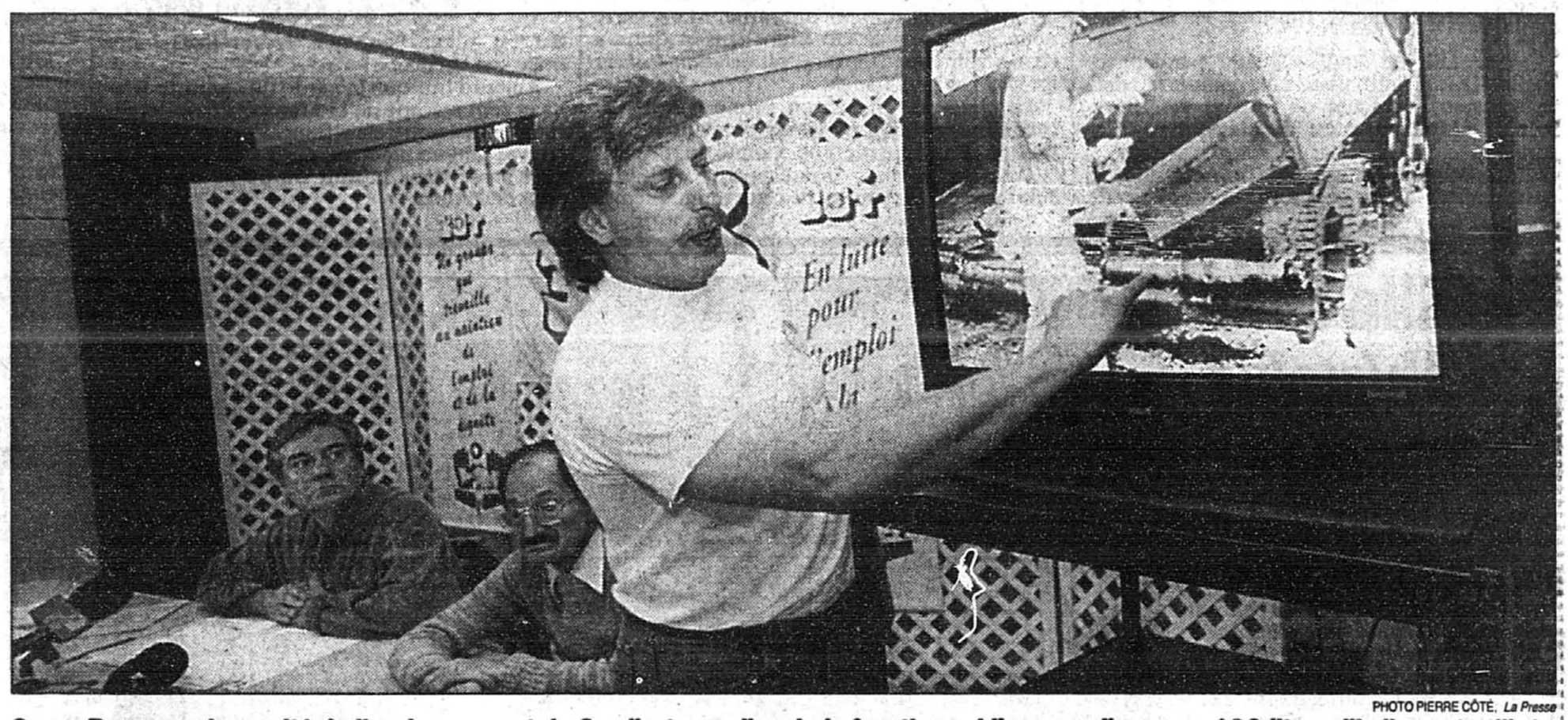


PHOTO PIERRE CÔTÉ, *La Presse*

Serge Bourgon, du comité de l'environnement du Syndicat canadien de la fonction publique, explique que 100 litres d'huile sont utilisés chaque jour pour nettoyer les profileuses d'asphalte. Derrière, le président du comité, Jacques Cordeau et André Vaillancourt.

Montréal, ville grise

ISABELLE HACHEY

Montréal, ville verte ? Pas si sûr à en croire le comité de l'environnement du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Exaspéré par le peu d'intérêt que la Ville porte à la qualité de l'environnement, le président de ce petit comité, Jacques Cordeau, a mené une charge à fond de train, hier, contre les autorités municipales.

« La Ville a un beau discours environnemental ; mais dans la pratique, c'est autre chose », affirme M. Cordeau. Par exemple, les trois équipes de recouvrement d'asphalte de la Ville utilisent quotidiennement 100 litres d'huile pour « dégommer toute leur mécanique ». Des litres qui se déversent directement dans les égouts, puisque les travailleurs nettoient leur profileuse sur la rue après leur quart de travail. « Lorsqu'ils ont le temps, ils s'installent sur le terrain vacant le plus proche, ce qui contamine les sols », déplore M. Cordeau.

Cette pratique contrevient au règlement 87 de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), qui interdit tout rejet d'hydrocarbures dans ses égouts. Après sept ans de démarches infructueuses auprès de la Ville pour faire changer les choses, le comité a déposé deux plaintes, hier, auprès du ministère de l'Environnement et du Service de l'environnement de la CUM.

« C'est la première fois que j'en entends parler », affirme le responsable du Service de l'environnement de la CUM, Bernard Séguin, qui n'est pas en mesure, par conséquent, de confirmer cette pratique. « Cent litres par jour, cela m'apparaît beaucoup. Nous allons faire enquête, et si cela se confirme, nous allons conseiller à la Ville de changer de méthode », assure-t-il.

D'autre part, M. Cordeau raille le « pétage de bretelles » auquel s'est prêtée l'administration Bourque lors de la conférence sur la couche d'ozone, qui a eu lieu la semaine dernière dans la métropole. À Montréal, près de 10 000 réfrigérateurs sont jetés chaque année, explique-t-il. Sous l'administration Doré, un programme avait été mis sur pied pour récupérer les CFC contenus dans les réfrigérateurs. « À l'époque, on avait réussi à en récupérer seulement 900 au plus fort du programme. Mais sous l'administration Bourque, le projet est à zéro ! »

Idem pour ce qui est de planter 10 000 arbres par an, un objectif également fixé sous le règne de Jean Doré. « À cause des compressions dans le dernier budget municipal, il ne se fait plus du tout de plantation d'arbres. » Mais la Ville utilise des pesticides dangereux « de façon industrielle », dénonce-t-il. « Les jardiniers utilisent entre autres le 2-4D, un pesticide cancérigène banni dans certains États américains, pour éliminer l'inoffensif pissenlit ! »

« Au début, on était tous contents de l'élection de Pierre Bourque, qui voulait faire de Montréal la métropole nord-américaine de l'environnement », dit M. Cordeau, qui travaille à l'aqueduc Dickson, dans l'est de Montréal. Il a beaucoup déchanté depuis...

Police de quartier : Rotrand organise une assemblée

Le conseiller municipal Marvin Rotrand a invité les membres de la Commission de la sécurité publique et du comité de suivi de la police de quartier à participer à une assemblée publique afin de répondre aux interrogations du public sur l'implantation des nouveaux postes de police.

M. Rotrand a retenu une salle du centre Saint-Pierre-Apôtre pour le 28 septembre, à 19 h, mais on ne sait pas si les membres des deux instances répondront à son invitation.

Lors d'un échange de lettres, la présidente de la Commission de la sécurité publique, Claire Saint-Arnaud, lui a indiqué que le choix des postes de police relevait du comité technique, un organisme non public dont elle est membre, ainsi que la présidente de la CUM, Vera Danyluk.

Jointe par *La Presse*, Mme Saint-Arnaud a signalé qu'elle n'avait jamais refusé de fournir des informations aux conseillers municipaux. Elle ajoute que le choix de l'emplacement des postes de police a été fait à partir d'une grille d'analyse préparée par le Service de police et que le plan des 49 postes avait été accepté par le conseil de la CUM.

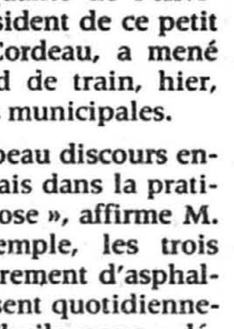
Elle reconnaît cependant qu'il y a encore des problèmes dans l'implantation de nouveaux postes.

Têtes d'affiche

■ Le Centre international de solidarité ouvrière présente aujourd'hui une table ronde où on traitera de développement de solidarité à l'heure de la mondialisation. Des représentants du monde ouvrier des Amériques seront de la partie, soit : Martha Ojeda, de la Coalition pour la justice dans les maquiladoras (San Antonio, au Texas) ; Hector de la Cueva, représentant le Réseau mexicain d'action sur le libre-échange ; Jean-Claude Lebrun, secrétaire général du Bureau de coordination syndicale et du Collectif d'Haïti ; et Miguel Angel Lemus, coordonnateur de l'initiative civile pour l'intégration centroaméricaine. C'est à 20 h ce soir au 1212, rue Panet.

■■■

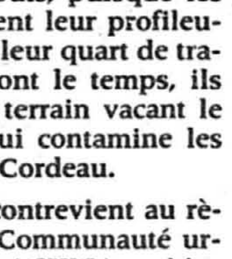
■ L'Association des professionnels en gestion philanthropique, dont la mission est de promouvoir l'avancement de ses membres et d'instaurer une pratique professionnelle en accord avec son code de déontologie, recevra deux journalistes à son premier déjeuner-causerie de la saison. Pierre Bruneau, qui oeuvre au réseau TVA depuis 21 ans, et le responsable de la présente chronique à *La Presse*, traiteront des relations du monde philanthropique avec les médias électroniques et écrits. C'est un rendez-vous incontournable pour les gestionnaires d'organismes philanthropiques ayant besoin du soutient des médias. Le tout aura lieu vendredi prochain, 26 septembre, à midi, au Holiday Inn Crown Plaza, 505, rue Sherbrooke Est. Renseignements : 987-3000, poste 1720.



Pierre Bruneau

■■■

■ Le premier minstre Lucien Bouchard donnera le coup d'envoi de la Semaine de la Chine, à titre de conférencier au déjeuner-causerie inaugurant un rendez-vous d'affaires placé sous le thème « Exporter en Chine » (hôtel Complexe Desjardin). Cadrant avec la présente Année canadienne de l'Asie-Pacifique, cette Semaine de la Chine se déroulera au complexe Desjardins du 22 au 25 septembre. Le public pourra s'informer en visitant les stands dressés sur la grande place du complexe. Un volet culturel exposera des créations chinoises, objets et articles propres à la culture chinoise, qu'on pourra ainsi mieux goûter. On présentera des démonstrations de tai chi et des réalisations chinoises à compter de midi.



Lucien Bouchard

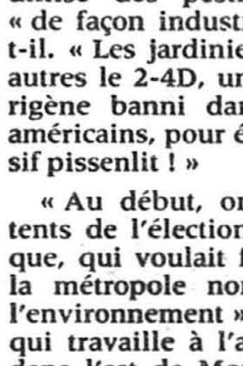
■■■

■ Occasion de vivre des émotions fortes tout en venant en aide financièrement aux personnes atteintes de la fibrose kystique. Cette offre émane de la Canada-Vie, qui nous offre de faire notre baptême de l'air en parachute en sautant de 3500 pieds d'altitude, grâce aux bons conseils d'experts. Le forfait comprend un cours technique, le saut en parachute, un repas, un certificat, une photo souvenir et... des frissons. Le tout est prévu pour le samedi 27 septembre à 10 h à l'aéroport de Farnham-Rainville, 200, chemin Lebeau, Farnham. Coût : 195 $ (20 $ étant remis à l'Association québécoise de la fibrose kystique). Renseignements : 877-6161.

■■■

■ Jour de fête hier, au Centre hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci (555, boulevard Gouin Ouest, en face de la prison de Bordeaux), la première compagne de souscription corporative de sa fondation, sous la houlette de Jean Turmel (Banque Nationale), président de la campagne, ayant connu un succès inespéré. Aux 750 000 $ recueillis auprès de nombre d'entreprises, institutions et fondations (l'objectif était de 500 000 $), s'ajoutent les revenus habituels de la fondation, le tout devant permettre d'ajouter des équipements pour mieux traiter les personnes lourdement handicapées qu'accueille cet hôpital. La fondation de l'hôpital a donc de quoi se réjouir de la générosité du milieu des affaires, des plaques de reconnaissance devant d'ailleurs être apposées dans l'institution vieille de 65 ans. Parmi les patients nécessitant des soins de longue durée, il y en a qui sont plutôt jeunes, certains n'étant que dans la trentaine, ayant souvent été victimes d'un grave accident à l'âge de 18 ans. Une médaille pour services rendus à titre de président de l'Association des résidants a été remise à Léo O'Connor par l'athlète handicapée Chantal Petitclerc, qui a également rendu hommage (médaille d'excellence) au grand responsable du succès de la campagne corporative, Jean Turmel. Au succès de la collecte de fonds, s'ajoute le travail des bénévoles, si important dans un hôpital de ce genre. La fondation hospitalière veut mettre l'accent sur le mieux-être de ses résidants, dont certains demeurent à cet endroit depuis une trentaine d'années.

■■■



Raymond Perrier

■ C'est le trésorier de la fondation Baillargé qui a personnellement remis au père Jean-Louis Lazarron, du foyer Bienheureux-Pierre, au Guatemala, un don de 4000 $. Cet argent financera les soins que nécessitent les enfants souffrant de maladies incurables. Ce foyer accueille des enfants abandonnés et infirmes.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Pompiers : le conflit préoccupe les assureurs

MARTIN VALLIÈRES

Le conflit entre la Ville de Montréal et ses pompiers préoccupe des compagnies d'assurances d'immeubles et de biens, qui surveillent tout indice d'une détérioration du niveau de protection contre les incendies dans la métropole.

Le sabotage des tuyaux et les menaces personnelles qui ont été mis au jour lors d'un incendie majeur dans le Vieux-Montréal, samedi soir dernier et hier, ont retenu l'attention des évaluateurs de risques chez les assureurs. Certains évoquent d'ailleurs leurs souvenirs du fameux week-end rouge d'octobre 1974 à Montréal, quand des pompiers en grève illégale avaient laissé flamber un quadrilatère entier de maisons et de commerces. Cette situation avait soulevé l'indignation générale à l'époque alors qu'aux yeux des assureurs, elle avait surtout provoqué des millions de dollars de dommages et déclenché une multitude de poursuites devant les tribunaux.

Avec le conflit actuel, s'il devait s'envenimer avec d'autres incendies majeurs en peu de temps, on laisse entendre chez les assureurs que des milliers de propriétaires et locataires d'immeubles résidentiels et commerciaux à Montréal, tant les particuliers que les entreprises, risqueraient de subir une majoration de leurs primes d'assurance à moyen terme.

« Pour le moment, l'affaire des tuyaux percés apparaît encore comme un incident isolé. Mais si la situation devait se détériorer et se prolonger, nous pourrions être obligés de publier un bulletin spécial aux assureurs », a suggéré Robert Duval, du Groupement technique des assureurs (GTA). Il s'agit d'une agence commerciale qui établit la cote des municipalités au Canada selon le niveau et la qualité de leur service de protection contre les incendies.

Chez les assureurs, « nous suivons la situation de près, quoique nous ne soyons pas encore en hiver, qui est la saison à plus haut risque d'incendie à Montréal », indique Louise Desjardins, porte-parole du Groupe Axa. Avec ses filiales Axa-Boréal et Axa Assurances, ce groupe prétend au premier rang des assureurs de dommages au Québec selon les revenus de primes auprès des particuliers et des entreprises.

Aux Assurances générales des caisses Desjardins, un autre important assureur de dommages au Québec, la vice-présidente aux affaires corporatives, Hélène Lamontagne, fait aussi état d'une surveillance plus attentive du niveau de protection contre les incendies à Montréal.

Si elle refuse à ce moment-ci de présumer d'un effet sur les primes d'assurance, Mme Lamontagne rappelle que les assureurs auraient des recours en cas de détérioration de la situation et de sinistres coûteux.

« Comme ils l'avaient fait à la suite du fameux week-end rouge de 1974, qui avait causé des millions en dommages, les assureurs auraient des recours juridiques contre les représentants des pompiers ou la ville s'il y avait un constat de négligence de leur part lors d'un sinistre. Ce pourrait être le cas si les pompiers prenaient plus de temps que d'habitude (pour se rendre à un sinistre), ou que leurs équipements étaient défectueux. »

Au Bureau d'assurance du Canada, Claude Lapointe, du service aux membres assureurs, indique que « nous sommes préoccupés du conflit des pompiers à Montréal, mais pas encore alarmés. Il ne faudrait toutefois pas que la situation se détériore. »

Car jusqu'à récemment, le niveau de la protection contre les incendies à Montréal était considéré dans la « bonne moyenne » par rapport aux autres villes nord-américaines comparables. « Montréal était traditionnellement assez bien classé », indique Robert Duval, du Groupement technique des assureurs. Les cotes des municipalités constituent l'un des outils qu'utilisent les assureurs de dommages pour évaluer le risque d'incendie. Les assureurs consultent aussi l'historique local des sinistres et des réclamations.

À Montréal, une série de sinistres aggravés par le conflit de travail des pompiers pourrait entacher la cote de la ville. M. Duval explique toutefois qu'avant d'émettre un avis défavorable pour Montréal, le Groupement solliciterait les explications des dirigeants de la ville.

Pour le moment, dit-il, le Groupement prépare son grand examen décennal et régulier de la protection contre les incendies de Montréal. Les démarches préliminaires effectuées auprès de la Ville au cours des dernières semaines sont toutefois encore sans réponse.



PHOTO REMI LEMEE, *La Presse*

Dorval passe le test sans trop de mal

L'aire des départs de l'aéroport de Dorval est plus petite que celle de Mirabel et les passagers qui attendent devant les comptoirs d'enregistrement en occupent une grande partie. Dorval a toutefois passé hier sans trop de mal son véritable premier test depuis qu'il a remplacé Mirabel pour les vols internationaux réguliers. Chez Air France par exemple, un 767 et un 747 sont arrivés et repartis sans que des problèmes vraiment significatifs ne soient signalés, si ce n'est une attente plus longue au moment de cueillir ses bagages.

Laval : ELAN saute dans la mêlée

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Une administration municipale dirigée par Daniel Lefebvre, chef de l'Équipe lavalloise nouvelle (ELAN), verra à ce qu'il y ait des « premiers répondants » sur les lieux des accidents et à faire en sorte qu'il y ait des pompiers en nombre suffisant sur les scènes d'incendies.

ELAN procédait hier au lancement de sa campagne électorale. M. Lefebvre croit qu'avec le virage ambulatoire, la population lavalloise sera encore plus mal desservie par Urgences Santé. Une administration sous sa direction verra immédiatement à ce que Laval ait son service d'ambulance autonome et qu'il y ait constamment des premiers répondants, pompiers et autres, comme c'est le cas aux États-Unis.

Quant aux pompiers, M. Lefebvre explique que le maire Vaillancourt a beau se vanter que le Groupe des assureurs a bien coté Laval pour ce qui est de son service d'incendie, mais qu'il oublie de dire qu'il y a un manque de personnel. « C'est exact qu'à Laval nous avons des bornes-fontaines, de l'eau en abondance et de beaux camions, mais ce qu'on ne dit pas, c'est qu'il n'y pas de pompiers en nombre suffisant pour monter dans les camions pour aller au feu », a-t-il précisé.

Dans son allocution, M. Lefebvre a affirmé que le développement de Laval avait été en grande partie improvisé et que cette situation devait cesser. « Il faut arrêter de laisser notre ville aux mains des développeurs et des spéculateurs. Il est temps que Laval revienne aux Lavallois », a ajouté le fils de l'ancien maire Claude Lefebvre.

Dans ses projets, il veut aussi revoir le fonctionnement de la Société de transport de Laval afin de ramener le déficit d'exploitation à 30 millions pour 1998. Pour atteindre ses objectifs, il veut mettre de petits autobus sur les circuits et augmenter l'importance des trains de banlieue.

Il affirme qu'il va tout mettre en oeuvre pour que le gouvernement provincial légifère afin de limiter à deux les mandats du maire. « Je m'engage aujourd'hui, si jamais Québec refuse notre requête, à ne pas faire plus que huit ans comme maire de Laval. »

Daniel Lefebvre a profité de l'occasion pour présenter ses 21 candidats aux différents postes de conseiller. Parmi eux, on retrouve Jean Polloni, ex-attaché politique du ministre Serge Ménard, Jean-Paul Champagne, ex-député du Parti québécois, Jean-Denis Pelletier, ingénieur de la STCUM, et Serge Tremblay, candidat à la mairie en 1993 pour le compte du Parti lavallois, et évidemment Maurice Clermont, cofondateur d'ELAN.

Le maire Vaillancourt relance son lobbying auprès de Québec

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le maire Gilles Vaillancourt a lancé hier la deuxième phase de sa croisade pour forcer le gouvernement à revoir à la baisse le pourcentage demandé à Laval dans le cadre de la récupération de 500 millions.

Fier des 40 000 signatures recueillies pour la pétition qu'il veut envoyer au premier ministre Lucien Bouchard, M. Vaillancourt a rappelé que Laval est la grande ville québécoise la plus touchée par le plan de transferts du gouvernement. « L'impact de ce transfert est de 7 % du budget de Laval, incluant l'AMT. Il faut que Laval soit reconnu à sa juste valeur. Aucun moyen, aucune opportunité d'action ne sera négligé dans ce dossier car les Lavallois méritent d'être traités de manière équitable par rapport aux contribuables des autres grandes villes du Québec. »

Dans le but de recueillir encore plus de signatures pour sa pétition, Laval fera paraître une publicité comprenant un coupon-réponse dans les hebdos locaux. Cette publicité coûtera 4000 $.

Lors de son allocution, M. Vaillancourt a souligné qu'il était en contact quotidien avec le bureau du premier ministre et qu'il se rendait plusieurs fois par semaine à Québec pour discuter du sujet. Il a aussi dit avoir rencontré la députation lavalloise et qu'il avait comme alliés les ministres David Cliche et Serge Ménard, deux élus de circonscriptions de l'île Jésus.

En début de soirée, le ministre Cliche a déclaré à *La Presse* qu'il tenait à ramener « les pendules à l'heure ». « Dans un premier temps, souligne le député de Vimont, je retrouve dans la déclaration du maire Vaillancourt deux éléments de satisfaction : il appuie le gouvernement dans sa volonté de réduire le déficit et il s'engage à ne pas augmenter les taxes. « Mais lorsque le maire Vaillancourt parle de 7 % pour la part de Laval, il pousse un peu fort. C'est en réalité 5,9 % qui est réclamé. Il mélange les pommes et les poires. M. Vaillancourt va aussi être obligé de faire un effort collectif. J'ai discuté du cas de Laval avec mes collègues Rémy Trudel (ministre des Affaires municipales) et Jacques Léonard (président du Conseil du trésor). J'ai présenté divers arguments pour les sensibiliser. J'attends une réponse. Actuellement, M. Vaillancourt devrait se consacrer à faire des efforts pour trouver les moyens de récupérer le pourcentage demandé, au lieu de faire des conférences de presse pour accuser le gouvernement. »

Les grands designers québécois défilent chez Eaton

Place à Simon Chang, aujourd'hui

Jean Airoldi, demain, samedi 20 septembre de 12 h 30 à 15 h.

Jusqu'au 20 septembre 1997, c'est le lancement des collections de mode designer québécoise chez Eaton Centre-ville ! Une occasion unique de rencontrer nos designers de talent et de découvrir leurs créations automne-hiver 1997-1998 lors de défilés-capsules !

Eaton Centre-ville, Mode féminine, troisième étage.

Défilé capsule: 12 h 30 à 13 h.



La police décidée à mettre fin aux « danses contacts »

MARCEL LAROCHE

À moins d'un changement dans l'interprétation d'un jugement récent de la Cour suprême du Canada déclarant les « danses contacts » indécentes et illégales, le SPCUM a l'intention de s'attaquer de front aux 25 bars et salons érotiques offrant ce genre de services particuliers sur le territoire de l'île de Montréal.

C'est du moins l'objectif visé par le commandant André Bouchard, responsable du centre d'enquêtes sud du SPCUM, qui a le mandat de faire disparaître la poignée d'établissements offrant ces fameuses danses. Sur les 25 établissements, 17 ont pignon sur rue au centre-ville. Une vingtaine de policiers du module moralité-narcotiques du SPCUM ont entrepris le grand nettoyage.

Et comme il fallait s'y attendre, le Pussy Cat, rue Ontario dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, figurait sur la liste de ces commerces ciblés qui, à grand renfort de publicité dans les petites annonces, offrent ces danses qui sont plutôt des séances de touchers intimes, de masturbation et de fellation payées jusqu'à 200 $.

Le Pussy Cat a défrayé la manchette judiciaire après avoir été le théâtre, au printemps de 1988, d'une descente policière. À cette époque, les cinq tenanciers, Jean-Paul et Doris Tremblay, leurs filles Brigitte et Patricia Tremblay, ainsi que le conjoint de l'une d'elles, l'ex-policier Robert Bourdeau, du SPCUM, s'étaient retrouvés devant les tribunaux pour avoir tenu une maison de débauche.

Un juge de la cour municipale de Montréal avait tout d'abord acquitté les prévenus, en décembre 1988. La poursuite avait alors interjeté appel devant le plus haut tribunal du Québec qui, en septembre 1991, renversait le premier jugement.

Le cas de Toronto

Mais la Cour suprême leur donnait gain de cause, à l'automne 1993.

Toutefois, saisie d'un dossier impliquant des danses contacts présentées dans une taverne de Toronto, la Cour suprême a jugé séance tenante, au mois de mars 1997, que ces gestes représentaient une forme de prostitution déguisée, indécente et illégale au sens de la loi.

Et c'est précisément sur ce récent jugement rendu par le plus haut tribunal du pays que s'appuie la nouvelle offensive du SPCUM pour faire disparaître de son territoire tous les bars et commerces offrant ce service.

L'opération policière menée au Pussy Cat, au cours de laquelle deux hôtesses de 23 et 28 ans et le gérant-portier de 38 ans ont été appréhendés, devrait se répéter au cours des prochaines semaines.

« Le travail est compliqué car on doit avoir recours à des civils, des informateurs de police rémunérés qui devront venir témoigner en cour, mais nous allons visiter un après l'autre tous les bars offrant de tels services », a indiqué hier à *La Presse* le commandant André Bouchard, du SPCUM.

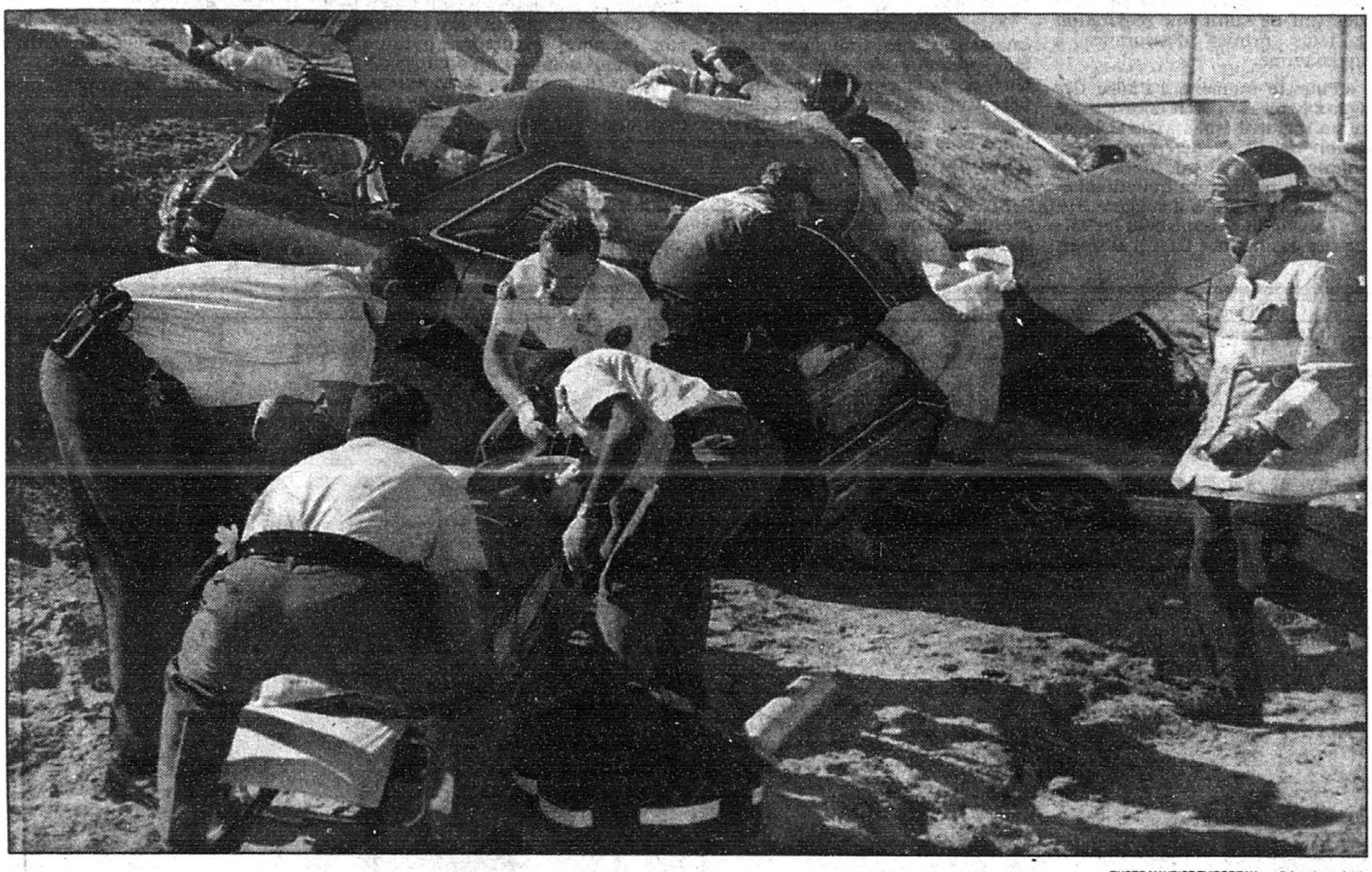


PHOTO MAURICE THIBODEAU, *collaboration spéciale*

Accident mortel

Vincenzo Bertucci, 56 ans, et Vincenzo Montesano, 75 ans, ont été tués sur le coup, vers 15 h hier, quand leur automobile a heurté un camion-remorque, après un dépassement, sur la route 25, à la hauteur du rang Saint-Jean, à Saint-Roch-de-l'Achigan. L'agent François Doré, des affaires publiques de la Sûreté du Québec, a déclaré que deux autos se suivaient en direction sud, et qu'à un certain moment, le conducteur de la deuxième a voulu doubler. C'est alors qu'il a heurté le côté gauche du camion. « Le conducteur du camion-remorque a été incapable d'éviter l'auto », a précisé le policier. Deux passagers ont aussi été blessés. Les quatre hommes sont tous de Saint-Léonard.

Le fondateur des Evil Ones renie son ancien club

Presse Canadienne
SHERBROOKE

Arrêté dans le cadre de l'opération antidrogue Crado, le 3 septembre, le motard fondateur des Evil Ones, Pierre Rouillard, 38 ans, de Drummondville, vient de quitter ceux-ci afin de pouvoir retrouver sa liberté en attendant la suite des procédures judiciaires.

Rouillard fait face à 170 chefs d'accusation, notamment ceux de complot, possession et trafic de drogues. Son enquête en détention, qui a duré une quinzaine d'heures sur deux jours avec la participation de plusieurs témoins, en Cour du Québec, était frappée d'une ordonnance de non publication.

Il doit revenir au palais de justice, le 2 octobre, pour son enquête préliminaire et la communication de la preuve.

Dans un document déposé dans le dossier de Rouillard, ce dernier déclare donner sa démission du club Evil Ones, chapitre de Drummondville, et mandate son procureur, Me Gilles Doré, d'en aviser ce club.

Suivent une multitude d'ordonnances du tribunal pour sa mise en liberté, comme la défense de fréquenter d'autres motards, soit les Evil Ones, les Hells Angels, et même les candidats, qualifiés de « prospects » et de « hangrounds », d'arborer des insignes de clubs, de posséder un téléphone cellulaire ou un télé-avertisseur, des armes ou des explosifs, etc.

Rouillard doit remettre son passeport et ne peut quitter le district de Drummond. Sa nouvelle adresse a été placée sous scellé pour éviter, a-t-on appris de la police, qu'il ne soit inquiété par les autres motards ou d'autres personnes.

On retrouve aussi dans la liste des conditions de remise en liberté l'obligation de fournir une caution de 15 000 $, sans dépôt, et l'interdiction de communiquer avec les autres accusés de l'opération Crado.

Trois autres de ces prévenus ont été remis en liberté à la suite d'enquêtes connexes, soit le frère de Pierre Rouillard, Jacques, 40 ans ; Réjean Chrétien, 45 ans ; et Lise Cléroux, 46 ans.

Levi's®
L'ENTREPÔT
COMPAREZ ET ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50 %

Venez là où les occasions sont aussi célèbres que nos jeans, blousons et hauts. Venez là où c'est amusant d'économiser sur des fins de séries, des modèles uniques et des jeans Levi's® tellement peu imparfaits que vous devrez chercher longtemps avant de trouver la différence. L'Entrepôt Levi's, c'est plus de choix et plus de service pour beaucoup moins.
Pantorama
L'ENTREPÔT
VENEZ VISITER LE PLUS GRAND CENTRE DE JEANS AU CANADA AVEC SA VARIÉTÉ DE JEANS ET DES VÊTEMENTS POUR LA FAMILLE OFFERTS À DES PRIX D'ENTREPÔT.
Chaussurama L'ENTREPÔT
UNE VASTE SÉLECTION DE CHAUSSURES POUR TOUTE LA FAMILLE
UN CHOIX PARMI LES PLUS GRANDES MARQUES
* Disponible à St-Sauveur seulement
VERSANT ST-SAUVEUR
11, CHEMIN DU LAC-MILLETTE
SAINT-SAUVEUR
2 ENTREPÔTS
PLACE DU QUARTIER
5870, BOUL. LAURIER
SAINT-HYACINTHE
Heures d'ouverture
Lun.-mer.: 10 h-18 h
Jeu.-ven.: 10 h-21 h
Sam.: 9 h-17 h
Dim.: 12 h-17 h

CLUB PC ENTREPÔT
En affaires depuis 1983
Pentium 150 MHz 16 Mo 2 Go 709$*
Pentium 166 MHz 16 Mo 2 Go 799$*
Pentium 200 MHz 16 Mo 2 Go 999$*
Fabriqué au Québec (*moniteur non inclus)
À l'achat d'un ordinateur...
EN SPÉCIAL CETTE SEMAINE
... obtenez imprimante couleur et abonnement INTERNET 179 $
2540829
Aussi disponible: Pentium II 300 MHz, prêts étudiant, mise-à-jour d'ordinateurs
NOTEBOOK À PARTIR DE 899$
2047 Autoroute 440 Ouest, Laval
Côté Nord entre la 15 et Le Corbusier
990-2088 Ouvert dès 9 heures Cartes de crédit acceptées

loto-québec résultats
Tirage du 97-09-18 546B212
(numéros non décomposables)
97-09-12 305A058
97-09-13 431B068
97-09-14 879B490
97-09-15 826B132
97-09-16 790B924
97-09-17 398A890
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

PFAFF
VENTE D'ENTREPÔT DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER
4 jours seulement | Jeudi 18 sept. 17 à 21 h | Vend. 19 sept. 10 à 21 h | Samedi 20 sept. 10 à 17 h | Dim. 21 sept. 10 à 17 h
«Creative Fantasy» Modèle 7570 Machine à coudre et à broderie Prix jamais vu
Payez et emportez Modèle 157 Fabrication européenne 9 fonctions • Boutonnière aut. 188 $
Surjeteuse avec différentiel Modèle 756 3 et 4 fils • Bras libre 449 $
Nouvelle PFAFF «Hobby» Modèle 4240 Boutonnière automatique • 9 points Couvercle gratuit 269 $
CADEAU AUX 25 PREMIERS CLIENTS À CHAQUE JOUR
Vos plus belles créations signées PFAFF
Client privilégié
12 mois sans intérêt
Aucun paiement
(Sur modèles sélectionnés, sur approbation du crédit)
ENTREPÔT PFAFF
450, rue Sauvé Ouest • Tél.: 389-7838
BOUL. L'ACADIE
SAUVÉ
450, rue SAUVÉ OUEST
MÉTROPOLITAIN

Ça joue de plus en plus dur à la commission Poitras

Le tribunal doit intervenir pour faire cesser le crêpage de chignons entre deux avocats

ÉRIC CLÉMENT

La comparution du directeur général adjoint Georges Boilard devant la commission Poitras hier, s'est achevée par un affrontement musclé entre Me Éric Bédard, l'avocat de l'ex-directeur de la Sûreté du Québec, Serge Barbeau, et le procureur de la commission, Richard Masson.

Ce dernier souhaitait savoir si M. Boilard, représenté par Me Bernard Jolin, avait eu récemment des conversations avec Me Bédard pour préparer son témoignage, car il soupçonnait l'avocat de M. Barbeau de « conseiller » le témoin Boilard.

Très fâché, Me Bédard, qui avait accusé un peu plus tôt Me Masson de « plaider d'un côté », s'est interrogé sur sa « neutralité ». Le président, Lawrence Poitras, a rapidement clos l'échange viril entre les deux avocats.

Cet incident, le second en deux jours, intervient alors qu'il est de plus en plus évident que les avocats participant à la commission se séparent en deux groupes distincts : l'un plutôt favorable aux thèses des trois enquêteurs de l'affaire Matticks et l'autre plutôt défavorable.

Des témoins à la mémoire très courte

Les avocats de ce dernier groupe font de plus en plus souvent des objections ou des remarques sur des sujets qui ne concernent pas directement leur client, ce dont s'est plaint, mercredi, le procureur en chef de la commission, Bernard Roy. De plus, lors des pauses, en matinée comme en après-midi, il est de plus en plus fréquent de les voir se regrouper pour discuter.

L'exaspération a même atteint la commissaire Louise Viau, notamment à cause des hésitations et des nombreux « je n'ai pas souvenir » ou « je l'ignore » du témoin Boilard. Elle s'est permis d'y faire allusion en demandant à un avocat de reposer une question au témoin « au cas où il s'en souviendrait »...

Des décisions prises de façon illogique

La comparution de M. Boilard a finalement laissé la même impression que celles de Serge Barbeau et de Gilles Falardeau : les décisions à la SQ étaient souvent prises de façon illogique.

Quand, par exemple, un officier de la SQ a traité l'état-major de « guenille »... en pleine réunion de l'état-major, M. Boilard a trouvé normal qu'on passe l'éponge. Par contre, les remarques des trois enquêteurs de l'affaire Matticks défavorables à la direction de la SQ passaient pour un « manque de loyauté ».

Enquête sur la **SQ**

M. Boilard n'a également jamais remis en cause sa décision d'avoir nommé l'inspecteur-chef Jean-Claude Turcotte dans une enquête disciplinaire portant sur ces trois enquêteurs, même si M. Turcotte a fait par la suite l'objet d'une allégation de les avoir traités de « crosseurs » et menacés de les pousser « au bout du pont ». Il n'a pas déclenché d'enquête sur cette affaire.

On a aussi appris que l'officier André Dupré, bien qu'affecté administrativement le 10 juin 1996, a continué à siéger à l'état-major de la SQ. Même s'il s'interrogeait sur la pertinence de cette présence, M. Boilard ne l'a jamais évoquée au cours d'une réunion, même quand il a assuré l'intérim de M. Barbeau.

Comme Louise Pagé, ex-membre de l'état-major de la SQ, n'a jamais porté plainte à la police pour le vol de documents dont elle dit avoir été victime en octobre 1996, M. Boilard a dit qu'il avait considéré l'hypothèse que ce vol n'ait jamais eu lieu. Mais il n'a jamais décidé d'ordonner une enquête.

Par contre, M. Boilard n'a pas manqué de signaler que, selon lui, Me Keable avait voulu « cacher » des choses à la commission et donc au public en tentant de marchander avec la SQ la réintégration de ses trois clients.

Sur ce sujet, Me Keable déposera une déclaration écrite à la reprise des travaux, le lundi 29 septembre, alors que débutera la comparution du onzième témoin, l'inspecteur-chef Denis Despelteau, de la Direction des ressources humaines et des relations professionnelles à la SQ.



Procurez-vous les SCP numériques à ces adresses ou faites le 1 800 595-8012.

CANTEL AT&T

MONTRÉAL
2360, rue Notre-Dame O. (514) 983-1666
1, Place Ville-Marie Bur. 11530 (514) 394-0000
8984, boul. l'Acadie (514) 387-9999
1201, av. Greene (514) 933-8000
5150, boul. Jean-Talon O. (514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E. (514) 257-8826
6224 A, rue St-Jacques O. (514) 369-4000

MONTRÉAL-EST
5496, rue Notre-Dame E. (514) 254-5454

BOUCHERVILLE
1001, boul. Montarville (Promenade Montarville) (514) 449-4998

BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150 (514) 926-3111
7250, boul. Taschereau (Place Portobello) (514) 671-4744

CARTIERVILLE
12366, boul. Lachapelle (514) 856-1884

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3339L, boul. des Sources (514) 683-3333

GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1 (819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais (819) 561-3031

KIRKLAND
2758, boul. St-Charles (514) 428-9000

LAVAL
379, boul. Curé-Labelle (514) 622-0303
1696, boul. des Laurentides (514) 629-6060
3364, boul. St-Martin O. (514) 682-2640
Carrefour Laval (514) 687-5386

LASALLE
Carrefour Angrignon (514) 368-4230

POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Claire (514) 695-1554

REPENTIGNY
110, boul. Industriel (514) 581-4666

SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno (514) 653-7472

SAINT-EUSTACHE
360E, rue Arthur-Sauvé (514) 974-9299

SAINT-HUBERT
3399, boul. Taschereau (514) 676-3963

SAINT-JEAN
Carrefour Richelieu (514) 359-4941

SAINT-LAURENT
3131, boul. Côte-Vertu (La Place Vertu) (514) 745-0745

TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs (514) 964-1964
Les Galeries de Terrebonne (514) 964-8403

Dans les magasins participants :
RadioShack
FUTURE SHOP
LA CABINE TÉLÉPHONIQUE
AVENTURE
CELLULAND



TÉLÉPHONE SCP NUMÉRIQUE COMPRIS ! Une valeur de 459 $

Voici les forfaits Amigo numérique et Montréal « Affaires » Cantel[MD] AT&T[MC]. Les meilleurs dans le monde de la téléphonie cellulaire.

On vous attend ce week-end, nos spécialistes sont sur place ! Nulle part ailleurs vous ne trouverez mieux.

Les forfaits AMIGO et AFFAIRES comprennent :

Le téléphone numérique Nokia 2160, compris, sans frais !
Le dernier cri des appareils SCP numériques est compris dans le forfait (une valeur de 459 $). Seule Cantel AT&T vous fait une telle offre, sans frais additionnels.
L'identification d'appel sans frais !
L'Amigo numérique identifie, sans frais, sur son écran, la personne qui appelle. Vous pouvez donc choisir de prendre l'appel ou non.
Des précieuses secondes d'économie !
Après la première minute, nous vous facturons à la seconde près plutôt que d'arrondir la durée de votre conversation à la minute.
La première minute des appels entrants est gratuite !
Vous ne payez pas pour la première minute des appels locaux entrants. Une autre belle façon d'économiser avec l'Amigo numérique.
Le meilleur réseau numérique !
Les forces combinées de Cantel et de AT&T vous donnent l'avantage du réseau SCP numérique le plus important en Amérique du Nord. Et bientôt, vous ne paierez que 50¢ (en argent canadien) par minute par appel local, fait de n'importe où, à l'intérieur des États-Unis. De plus, vous ne payez pas les frais journaliers.
Téléphone SCP numérique compris.

LE FORFAIT AMIGO NUMÉRIQUE
Parlez plus pour moins d'argent.
500 minutes
d'appels locaux chaque mois, en soirée et les week-ends. Seulement
35,95 $ par mois

LE FORFAIT « AFFAIRES » MONTRÉAL SCP NUMÉRIQUE
Une offre extraordinaire pour mener vos affaires rondement.
400 minutes
d'appels locaux en tout temps (le jour ou la nuit). Seulement
49,95 $ par mois

Ces forfaits sont imbattables ! Si vous êtes un nouvel arrivé dans le monde de la téléphonie sans fil, rendez-vous à votre magasin Cantel AT&T aujourd'hui même. Si vous êtes déjà notre client et que vous voulez tirer profit de ces offres extraordinaires, faites le 1 800 233-7558.

amigo numérique[MD]

CANTEL[MD] AT&T[MC]

400 minutes en zone centrale urbaine de Montréal : limites au nord, Saint-Thérèse ; à l'est, Repentigny ; au sud, Candiac/La Prairie ; à l'ouest, Dorion. Voir en magasin pour une carte détaillée. La facturation à la seconde s'applique après la première minute. Appels interurbains, temps d'antenne, services de déplacement et taxes applicables en sus. Entente à période fixe et frais de résiliation anticipée exigibles. 500 minutes d'appels locaux en soirée, du lundi au jeudi de 18 h jusqu'à 8 h le lendemain. Le vendredi de 18 h à minuit; le week-end, du vendredi minuit jusqu'à 8 h le lundi matin. Offre disponible aux nouveaux abonnés et aux abonnés actuels d'une mise en service depuis au moins 18 mois. Des frais d'administration peuvent être exigés. Offre disponible à l'intérieur du territoire des États-Unis, au début de 1998. Ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle. Première minute des appels entrants gratuite s'applique aux 400 premiers appels. Voir le détaillant pour plus de détails. Nokia est une marque déposée de *Nokia Corp. Finlande. **Rogers Cantel Inc. ***AT&T Corp. Utilisé sous licence.

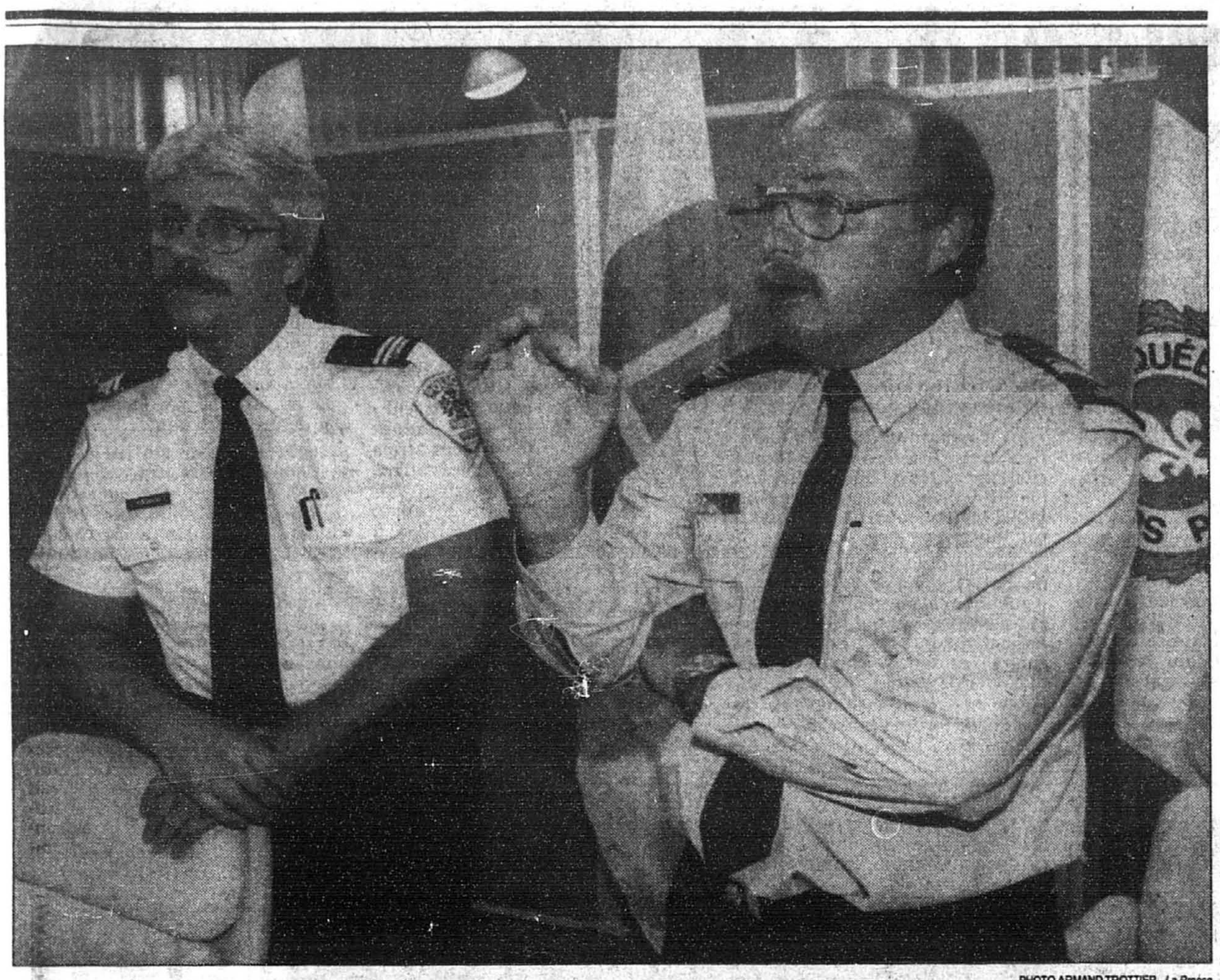


PHOTO ARMAND TROTTIER, *La Presse*

Les lieutenants Pierre Despatie, de la police de Longueuil, à gauche, et Richard Toupin, de la Sûreté du Québec, estiment avoir étêté une organisation criminelle reliée à des gangs de rue qui sévissent sur la Rive-Sud.

Gangs de rue : six personnes sont toujours recherchées par la police

GEORGES LAMON

La police de Longueuil et la Sûreté du Québec sont toujours à la recherche de six personnes reliées à un réseau de sept gangs de rue impliqués dans le trafic de marijuana sur la Rive-Sud.

Des mandats d'arrestation ont été lancés contre Patrick Mathieu, 23 ans, de Brossard, considéré comme le chef du réseau ; Michel De Christofaro, 30 ans ; Emmanuel et Sahadja Guay 19 et 20 ans ; Robert Laurin, 30 ans et Christina Valenzuella, 20 ans. Ils devront répondre à des accusations de complot, de trafic de stupéfiants et de production de cannabis.

Selon les lieutenants Pierre Despatie, de la police de Longueuil, et Richard Toupin, de la SQ, on connaît les allées et venues de ces personnes qui posséderaient des casiers judiciaires. Leur arrestation ne devrait donc pas tarder.

Depuis le début de l'opération Espadon, en juin 1996, menée par la police de Longueuil en collaboration avec la Sûreté du Québec, 28 personnes ont été arrêtées et 20 ont comparu hier à Longueuil sous diverses accusations : méfait, complot, possession d'armes prohibées et trafic de stupéfiants. Huit autres ont été libérées sous certaines conditions.

Selon le lieutenant Despatie, ce réseau est relié aux gangs de rue à Longueuil. Il en existe un autre à Brossard. Apparemment, c'est un certain Pierre Roy, 40 ans, qui était le fournisseur de drogue de Mathieu. Roy a d'ailleurs comparu hier à Longueuil sous des accusations de complot, trafic de stupéfiants et production de cannabis.

« Ce phénomène de gangs de rue est relativement nouveau à Longueuil. Il nous est connu depuis juillet 1996, a noté le lieutenant Despatie. On les avait à l'oeil depuis ce temps. On a travaillé en particulier sur sept des 25 gangs à caractère violent répertoriés sur la Rive-Sud. » Il a expliqué que le réseau écoulait la marijuana dans les centres commerciaux, les arcades et à la sortie des écoles. Les jeunes qui ne pouvaient régler leur dette de drogue étaient extorqués ou forcés de voler ou de se prostituer.

De son côté, le lieutenant Toupin, du bureau des enquêtes sur le crime organisé de la Sûreté du Québec, estime que l'arrestation des têtes dirigeantes du réseau a vraiment déstabilisé l'organisation. « En nous associant à la police de Longueuil, nous voulions surtout frapper les têtes dirigeantes et démanteler l'organisation, a-t-il précisé. Je crois que ça deviendra difficile pour eux de remonter un réseau ainsi étêté. »

La Cour suprême déclare invalides les baisses de salaires des juges de trois provinces

Forte dissidence du juge LaForest

YVES BOISVERT

La Cour suprême du Canada a déclaré invalides les baisses de salaire décrétées dans trois provinces, hier, estimant que l'« indépendance de la magistrature » avait été mise en péril par la façon d'effectuer ces compressions.

La décision-fleuve a été rendue à huit contre un, le dissident étant le juge Gérard LaForest, qui signe une forte opinion contraire.

L'affaire origine de trois contestations constitutionnelles entreprises à la suite des compressions budgétaires en Alberta, au Manitoba et à l'Île-du-Prince-Édouard. Là, le gouvernement a décrété des baisses de salaires de tous les employés de l'État et des juges, à quelques variantes près. Des accusés dans deux provinces et une association de juges provinciaux, au Manitoba, ont contesté la validité de telles baisses de salaire pour les juges.

Dans la décision majoritaire signée par le juge en chef Antonio Lamer, les huit juges concluent que ces trois provinces avaient l'obligation de créer un comité indépendant sur les salaires et les avantages sociaux des juges (il en existe au fédéral et dans certaines provinces, dont le Québec).

La Cour suprême rappelle le principe constitutionnel selon lequel les juges doivent être à l'abri des influences indues. On leur garantit l'indépendance pour qu'ils puissent être impartiaux. Cette indépendance comprend la sécurité financière, l'inamovibilité (l'impossibilité de perdre son poste sauf en cas de mauvaise conduite) et l'indépendance administrative.

La cour ne dit pas que les baisses de salaire étaient déraisonnables ou, en soi, une atteinte à l'indépendance des juges. Il est même raisonnable à première vue de diminuer le salaire des juges si tous les employés de l'État subissent une telle baisse. Mais il faut éviter la possibilité ou même l'apparence d'une possible ingérence politique camouflée dans une manipulation économique, et voilà pourquoi le recours à un comité est nécessaire.

Des comités indépendants ont pour effet de dépolitiser la question du traitement des juges. Il est même permis au gouvernement de repousser les recommandations du comité, mais alors il devra justifier sa décision. Une baisse de salaire sans recours à de tels comités est irrémédiablement inconstitutionnelle, dit la majorité.

Le juge LaForest, lui, rappelle que la garantie d'indépendance judiciaire a été créée en faveur du citoyen — pas des juges. Si l'on veut des juges impartiaux, c'est pour qu'ils rendent une meilleure justice, pas autre chose. Rien dans la Constitution ne devrait forcer l'institution de comités indépendants, même si cela est une bonne chose, estime le juge LaForest, qui signe un de ses derniers jugements.

Le test à appliquer est celui de la perception raisonnable, pas celui d'un comité abstrait. Or, écrit-il, les juges sont à même de constater quand une modification à leur rémunération vise à les influencer. Des baisses de salaire qui s'appliquent à toutes les personnes payées à même les fonds publics sont, presque par définition, constitutionnelles. Et même si la baisse des juges n'est pas tout à fait la même que celle d'autres groupes, si les écarts sont insignifiants (comme ici), rien ne menace l'indépendance judiciaire. Rien ne prouve que les baisses de salaire ont quoi que ce soit à voir avec une volonté d'influencer ou de manipuler les juges, estime le juge LaForest.

Postes : le chat et la souris changent de rôle

PAUL ROY

La Société canadienne des postes et le Syndicat des 45 000 travailleuses et travailleurs des postes (STTP) ont continué de jouer au chat et à la souris hier.

Sauf que cette fois, la souris était devenue le chat et vice-versa. Mercredi, en effet, les négociateurs syndicaux affirmaient avoir tenté en vain à plusieurs reprises de joindre leurs vis-à-vis patronaux ; hier, ce sont les patrons qui ont fait le pied de grue à l'hôtel Delta d'Ottawa, où ils s'attendaient à rencontrer l'autre partie.

« Ils (les représentants syndicaux) ne se sont pas montré la face, a dit hier après-midi Ida Irwin, porte-parole de la Société. On attend toujours leur contre-proposition à notre offre globale de lundi, la balle est dans leur camp. »

Aridré Frappier, président de la section locale de Montréal du STTP, n'est pas d'accord. « On leur a écrit mercredi qu'on ne pouvait leur faire de contre-offre, leur dernière proposition contenant trop de reculs. Mais on est prêts à négocier. »

M. Frappier, qui représente 6000 facteurs et postiers de la région de Montréal, dit comprendre ainsi la stratégie patronale : « Ils prennent la position la plus éloignée possible. Comme ça, si on fait la grève et qu'une loi d'exception nous force à rentrer au travail, l'arbitre qui pourrait être nommé par la suite serait plus porté à trancher en leur faveur. »

Selon lui, les syndiqués vont devoir « mettre un peu de pression » pour faire réfléchir l'employeur.

— Mais encore ?

— On prendra les moyens nécessaires, on n'est pas au bout de nos ressources. Ce qu'on veut, c'est régler sans grève, mais si on n'a pas le choix, on va en grève.

Dépendant des scénarios, le droit de grève pourrait être acquis d'ici la mi-octobre. L'offre patronale de lundi comportait des augmentations de salaire de 1,5 % pour chaque année d'une convention collective de deux ans.

L'ancienne est échue depuis le 31 juillet. Les négociations ont débuté en avril dernier mais, par les temps qui courent, on ne négocie pas fort, fort.

Rien à payer avant 6 mois !

Jonc Éternité
0.88 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 1 400 $
SEULEMENT 999 $

Solitaire 0.50 points
0.50 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 1 100 $
SEULEMENT 799 $

Alliance
0.45 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 1 100 $
BAGUE 499 $
Jonc 100 $
Plus de 1000 modèles en magasin

Jonc 0.50 points
0.50 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 900 $
SEULEMENT 499 $

1 carat total
SEULEMENT 1 999 $
1 carat diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 3 000 $

Alliance
0.30 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 800 $
BAGUE 329 $
Jonc 100 $
Plus de 1000 modèles en magasin

Jonc 0.50 points
0.50 points diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 800 $
SEULEMENT 399 $

1 carat total
1 carat diamant total
OR 14k
Prix d'évaluation 1 200 $
SEULEMENT 599 $

LES MEILLEURS PRIX AU QUÉBEC

Ouvert le dimanche de 12h à 17h

* Achat minimum de 350 $ excluant les taxes sur acceptation du crédit, ne payez que les taxes

CM MICHAUD

Garantie 3 ans contre la perte de vos diamants**

** Certaines conditions s'appliquent à cette garantie. Cette garantie ne s'applique pas aux pendentifs et boucles d'oreille ainsi qu'aux diamants solitaires de 0.50 points et plus.

937, rue Bélanger, Montréal 948-1212

2548879

loto-québec résultats

649 — Tirage du 97-09-17

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	2 149 104,60 $
5/6+	1	644 731,40 $
5/6	181	2 849,60 $
4/6	10 524	93,90 $
3/6	202 968	10 $

15 23 39 40 44 46 — Numéro complémentaire : 22

Ventes totales : 14 061 976 $
Prochain gros lot (appr.) : 5 000 000 $

Banco — Tirage du 97-09-18
2 3 4 6 8
14 17 18 19 21
23 32 33 35 38
40 41 55 59 64

Québécois — Tirage du 97-09-18
3 4
347 3885

Extra — Tirage du 97-09-17
NUMÉRO : 131542

Extra — Tirage du 97-09-18
NUMÉRO : 280725

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Maksteel devra verser 50 000 $ à un employé pour l'avoir congédié

La présidente du Tribunal des droits de la personne, la juge Michèle Rivet, vient de condamner la compagnie Maksteel Québec à verser plus de 50 000 $ à Yvon Roy pour l'avoir congédié parce qu'il avait été reconnu coupable de fraude et avait fait un mois de prison, alors que l'infraction n'avait aucun lien avec son emploi.

La compagnie se voit imposer 46 950 $ en compensation pour perte de salaire et 5000 $ en dommages moraux.

M. Roy est un mécanicien d'entretien travaillant pour Maksteel, une entreprise de distribution d'acier, depuis mars 1989. Le 26 juin 1991, il est reconnu coupable de délits de fraude et de pots-de-vin, qui n'ont aucun lien avec son emploi, et est incarcéré au Centre de réhabilitation de Waterloo pour y purger une peine de six mois moins un jour.

Il obtient en fait sa libération conditionnelle le 26 juillet 1991. Son employeur le congédie le 15 juillet prétendant que c'est son absence du travail qui justifie le congédiement. M. Roy soutient, quant à lui, que le vrai motif est sa condamnation et par le fait même son incarcération.

À la suite de cette condamnation, la conjointe de M. Roy dit avoir informé le directeur de la production de Maksteel du motif d'absence de son conjoint. Le directeur nie l'affirmation et ajoute que certains travaux devaient absolument être effectués durant la période des vacances de la construction, période pendant laquelle M. Roy était incarcéré, et qu'il a dû embaucher un autre mécanicien.

Sa conjointe soutient aussi avoir demandé au vice-président aux finances de lui fournir une lettre confirmant que M. Roy travaillait toujours pour Maksteel, ce qui aurait permis une libération conditionnelle plus rapide. La lettre lui a été refusée.

Devant le Tribunal, le vice-président prétend qu'aucune lettre ne lui a été demandée pour M. Roy et que ce n'est qu'à la fin juillet qu'il a appris le motif de son absence. Le vice-président a témoigné pour dire que le motif du congédiement était l'absence au travail de M. Roy.

Il a spécifié que puisque M. Roy ne s'est pas présenté au travail à son retour de vacances, il a attendu cinq jours et, les cinq jours étant écoulés, il a expédié le 15 juillet la lettre de congédiement. Il dit n'avoir appris qu'à la fin juillet que M. Roy était incarcéré.

Par ailleurs, le contremaître de la compagnie a décrit M. Roy comme un ouvrier très polyvalent, un très bon mécanicien et a ajouté que pour lui, rien ne pouvait mettre en doute son intégrité. Des commentaires semblables ont été émis par l'ancien président de Maksteel, qui a occupé ses fonctions de mars 1989 à juin 1990.

Analysant la preuve, le Tribunal accorde plus de crédibilité à M. Roy et conclut que Maksteel savait le 15 juillet les motifs pour lesquels celui-ci n'était pas au travail.

Le Tribunal rappelle que la Charte des droits et libertés de la personne, par son article 18,2, interdit notamment le congédiement du seul fait qu'une personne a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi.

Ottawa a le droit de poursuivre Hydro, tranche la Cour suprême

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Après avoir obtenu gain de cause à trois reprises devant des cours du Québec, la société Hydro-Québec a perdu hier l'ultime manche devant la Cour suprême, qui a tranché que le gouvernement fédéral a le droit de la poursuivre au criminel.

Plus de sept ans après les faits, le déversement par Hydro-Québec de 35 000 litres d'huile contaminée aux BPC dans la rivière Saint-Maurice a refait surface devant le plus haut tribunal du pays.

Dans une décision très serrée de cinq contre quatre, les juges de la Cour ont décidé que la loi fédérale de protection de l'environnement s'applique au Québec et que, ce faisant, Hydro-Québec peut être poursuivie au criminel par le fédéral.

La société d'État, quant à elle, avait allégué dès le début de la poursuite, en mars 1991, que certains articles de la Loi canadienne sur l'environnement étaient inconstitutionnels parce qu'incompatibles avec la Charte des droits et libertés canadienne.

Hydro-Québec affirmait que le gouvernement fédéral outrepassait ses pouvoirs en la poursuivant au criminel, ce qui a pour effet de geler la cause. Ainsi, Hydro-Québec n'a jamais eu à défendre sa responsabilité ou sa culpabilité dans cette affaire de déversement survenu à la vieille centrale Shawinigan-Trois.

La Cour du Québec, puis la Cour supérieure et, enfin, la Cour d'appel ont toutes trois donné raison à la société d'État. Leurs décisions successives ont été renversées hier par le jugement de la Cour suprême qui indique, sous la plume du juge Gérard LaForest, que : « Le recours légitime au droit criminel (...) ne constitue nullement un empiétement sur la compétence législative provinciale, bien qu'il puisse toucher à des matières qui en relèvent. »

Présentant la protection de l'environnement comme un « défi majeur de notre époque », le juge LaForest ajoute que le « Canada peut, en recourant à la compétence en matière de droit criminel, respecter ses obligations internationales en ce qui concerne les substances toxiques (...) ».

Retour à la case départ, donc, pour Hydro-Québec, qui devra maintenant retourner en cour pour répondre aux accusations du gouvernement fédéral. Dans la foulée de ce jugement, Hydro devra répondre à des accusations dans une autre affaire de déversement de 6000 litres d'huile contaminée provenant de la même centrale.

« Il semble que le fédéral a des pouvoirs étendus dans le domaine de l'environnement », a simplement commenté Jean-Étienne Klimpt, chef de la gestion environnementale chez Hydro.

En réponse aux accusations criminelles, Hydro-Québec fera valoir qu'elle a elle-même avisé les inspecteurs du ministère de l'Environnement fédéral dans un « délai raisonnable » après le déversement, ce qui tend à nier les accusations de négligence.

Cela dit, la décision de la Cour suprême ne semble pas avoir renversé Hydro. « Il y a une très forte probabilité qu'Hydro-Québec soit condamnée à une amende », indique M. Klimpt.

Le ministère de l'Environnement du Québec, premier concerné par ce genre d'incident, n'a porté aucune accusation contre la société d'État.

Selon M. Klimpt, le ministère provincial ne poursuit pas les entreprises quand celles-ci avisent les autorités dans les délais jugés raisonnables.

La décision de laisser au fédéral le pouvoir d'intervenir en cas d'accidents écologiques a réjoui les groupes de pression. Selon Pollution Probe : « Personne ne devrait avoir le droit de déverser des substances chimiques dans l'environnement et s'en tirer grâce à des imbroglios juridiques. »

ANGLAIS
COURS AXÉS SUR LA CONVERSATION
Petits groupes : 3 à 7 personnes; admission continue
COURS INTENSIFS de jour, 21 h / semaine : 2 semaines : 230 $; 4 semaines : 420 $
à temps partiel et semi-intensifs : 1 à 6 fois par semaine ; matin, après-midi, soir, samedi ; 210 $ / 30 h, 380 $ / 60 h, 550 $ / 90 h
(Tarifs tout compris, aucune taxe, déductibles d'impôt)
Anglais des affaires (rédaction / conversation) mardi soir, 30 septembre au 16 décembre, 295 $
Formation en entreprise adaptée à vos besoins
Cours particuliers : toutes les langues
Converlang
école de langues postmoderne accréditée par la SQDM
5268, av. du Parc
www.converlang.com 278-5309
2540554

AWISH
L'association d'entraide d'arthrite de l'Ouest-de-l'île
SYMPOSIUM D'ARTHRITE
Dimanche 21 sept. 1997
de 11 h à 16 h 30
CENTRE COMMUNAUTAIRE SARTO DESNOYERS
1335, BORD DU LAC, DORVAL
• CONFÉRENCES
• EXPOSANTS
• ENTRÉE GRATUITE
INFO : 631-3288
2549550

FESTIVAL de l'oie des neiges
Du 10 au 13 octobre 1997
CONCOURS PROVINCIAL DE SCULPTURE DE SAUVAGINE
3 CATÉGORIES SONT RETENUES :
- Appelant de chasse
- Appelant décoratif
- Oiseaux décoratif, oiseau chanteur, de proie, etc.
Ce concours s'adresse aux amateurs et aux experts.
Le jugement se tiendra le samedi 11 octobre à 9 heures. Les sculptures demeureront par la suite en montre jusqu'au lundi 13 octobre à 16 heures à l'hôtel de ville de la municipalité de Saint-Joachim de Montmorency.
2548877
Pour renseignements ou inscription :
(418) 827-4808
(418) 666-0046

Grand solde
jusqu'à 60%
sur tous les meubles
tout cuir d'Italie
Divan 3 places
Cuir italien 100 % ~~1 395 $~~ 799 $
Divan 3 places
Tissu de qualité ~~1 295 $~~ 789 $
Divan 3 places
Cuir italien 100 % ~~1 749 $~~ 1 089 $
Divan 3 places
Tissu de qualité ~~1 395 $~~ 999 $
Divan 3 places
Cuir italien 100 % ~~1 949 $~~ 1 349 $
Divan 3 places
Cuir italien 100 % ~~1 995 $~~ 1 449 $
Table, 6 chaises
~~1 199 $~~ 789 $
2548833
PLUS DE 100 COULEURS DISPONIBLES
AUCUN PAIEMENT NI INTÉRÊT AVANT FÉVRIER 1998
50 $ de frais sur approbation de crédit
MEUBLES VANLIAN
Importations italiennes
3440, boul. Côte-Vertu / Ville Saint-Laurent, 335-9481

9,95 $... et en avant !
Budget
Sortez de l'ordinaire !MC
Votre week-end débute à 9,95 $ par jour
Réservations auprès de votre agent de voyages ou chez Budget
National 1-800-268-8970 - Montréal (514) 938-1000
Veuillez mentionner le code promotionnel
A289507
au moment de la réservation.
Modalités: Offre valable sur les véhicules de catégorie économique à standard. Le tarif à 9,95 $ par jour s'applique aux véhicules de catégorie économique seulement. Offre sujette à la disponibilité et à des périodes d'interdiction. Offre non valable les jours fériés. Min./max. 3 jours de location. Une période de 24 heures constitue une journée. Le véhicule doit être pris en charge le jeudi ou le vendredi après 9 h et retourné le dimanche ou le lundi avant 9 h. La location ne comprend pas de kilomètres gratuits par jour. Tous les kilomètres sont facturés 0,15 $ le km. Offre valable aux comptoirs Budget participants du Canada. Offre sujette à la disponibilité. Les modalités de location locales s'appliquent. Cette offre ne peut être jumelée avec aucun rabais, promotion, programme CorpRate ni tarif préférentiel aux gouvernements ou aux organisateurs de voyages. Cette offre ne donne pas droit aux milles grands voyageurs. Le véhicule doit être retourné au comptoir d'origine. Garanties facultatives d'assurance, service de plein d'essence, taxes, frais de kilométrage applicables et suppléments en sus. Offre sujette à modification sans préavis. Offre valable jusqu'au 22 décembre 1997.
2547081

CFGL 105.7 fm présente le concours

Carmen Campagne à Paris



Hé! les jeunes!
Vous aimeriez accompagner Carmen Campagne à Paris?

Écoutez CFGL 105.7 pour connaître tous les détails du concours.

À gagner:

Un voyage pour 4 personnes (2 enfants et 2 adultes), et la chance d'assister au spectacle de Carmen Campagne à Paris.

De plus, 10 adultes, chacun accompagné de 3 enfants seront invités au grand lancement de la nouvelle vidéocassette «La soupe à mon ami» et de l'album «Enchantée», le 7 octobre prochain.



Chaque jour, entre 13h et 16h, à l'émission d'Alain Cadieux, il y aura 4 tirages de la nouvelle vidéocassette «La soupe à mon ami».

Le concours se tient du 15 septembre au 7 octobre 1997. Valeur totale des prix: 3480 $
Les règlements sont disponibles à CFGL 105.7

2547007

Les jeunes médecins spécialistes en cour contre la FMSQ et Québec

MARC THIBODEAU

Le différend opposant la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) aux jeunes médecins spécialistes, qui ont remué ciel et terre en 1995 afin d'obtenir le retrait d'une échelle de rémunération progressive réduisant substantiellement leur salaire, se poursuivra devant les tribunaux.

Une requête d'autorisation d'exercer un recours collectif a été déposée cette semaine en Cour supérieure par un jeune spécialiste de la région de Trois-Rivières, le Dr Christian Carrier, qui bénéficie de l'appui de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) et de l'Association des jeunes médecins du Québec (AJMQ).

« Les compressions imposées par le gouvernement aux spécialistes doivent être assumées par l'ensemble des membres de la FMSQ et non seulement par les jeunes », a déclaré hier le médecin de 31 ans, qui vise à la fois la FMSQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ces derniers avaient signé en octobre 1995 une entente, découlant de l'effort budgétaire imposé à la FMRQ, qui soumet les jeunes spécialistes à la rémunération progressive durant leurs quatre premières années de pratique.

Une mesure dénoncée sur toutes les tribunes par la FMRQ et les jeunes spécialistes, qui avaient fait plusieurs « journées d'étude » sans arriver à leurs fins. C'est dans ce contexte que le Dr Carrier a fondé l'AJMQ, qui vise à défendre les intérêts des jeunes médecins.

Le Dr Ziad Nasreddine, nouveau président de l'Association, a indiqué hier qu'il appuie sans réserve l'initiative du spécialiste de Trois-Rivières. « Puisque la FMSQ ne veut rien entendre, nous n'avons pas le choix. »

Même son de cloche à la FMRQ. Son président, le Dr Harold Olney, est d'avis qu'il s'agit de la voie à prendre afin de faire disparaître une mesure qu'il dit « discriminatoire ».

La requête indique que le gouvernement et la FMSQ ont agi de façon « abusive, arbitraire » et « déraisonnable » envers le médecin en signant une entente qui lui impose « sans motifs valables » un fardeau financier excessif par rapport aux autres spécialistes.

Le Dr Carrier demande conséquemment à la cour d'invalider les dispositions de l'entente portant sur la rémunération progressive et de contraindre le gouvernement et la FMSQ à lui verser, ainsi qu'aux 1000 autres jeunes spécialistes concernés, les revenus perdus.

Le Dr Michel Brazeau, directeur des politiques de santé de la FMSQ, estime qu'il est « tout à fait faux de prétendre, comme semblent vouloir le suggérer les auteurs de la requête, que l'ensemble de la facture a été refilé aux jeunes spécialistes pour épargner les autres spécialistes ».

En plus d'imposer des plafonds salariaux à tous les membres de la FMSQ, l'entente, dit-il, comprenait plusieurs dispositions favorisant les jeunes spécialistes. Le Dr Brazeau cite le fait qu'un programme de départs à la retraite a été introduit.

Plusieurs « assouplissements » ont par ailleurs été apportés depuis l'adoption de l'entente afin de minimiser l'impact de la rémunération progressive. « S'il est possible pour nous d'apporter d'autres assouplissements, nous le ferons », conclut le porte-parole de la FMSQ.

Le ministère n'avait toujours pas pris connaissance de la requête hier.

Un cargo russe et un pétrolier canadien vendus en France

Agence France-Presse
BREST, France

Un cargo-vraquier russe et un pétrolier canadien, saisis par la justice française dans le port de Brest à la requête de leurs équipages impayés, ont été vendus aux enchères « à la bougie », hier, pour respectivement 2,5 millions de dollars et 1,5 million de dollars.

Les deux navires (le *M/V Gorlovka*, long de 200 m, et le *WIM Vacy Ash*, 121 m) sont consignés dans le port de commerce de Brest depuis 19 mois pour le premier et près d'un an pour le second, à la suite de saisies conservatoires de nombreux créanciers et de la défaillance d'une société maritime.

Mais ce sont leurs équipages, 34 hommes et femmes, qui, par l'intermédiaire de l'International Transport Worker's Federation (ITF), ont effectué toutes les démarches juridiques pour obtenir de la justice leur mise en vente afin de percevoir leurs arriérés de salaire. Leur vente aux enchères publiques avait suscité l'intérêt de plusieurs acheteurs.

GOLF DES ÎLES MONTRÉAL

TARIFS À PARTIR DU 22 SEPT.
(TAXES INCLUSES)

Du lundi au vendredi
18 trous : 26,50$
Après 13 h : 20,50$

Sam., dim. et fêtes
18 trous : 28$
Après 13 h : 23,50$

Voiturettes électriques 19$

Par le tunnel L.-H.-Lafontaine sortie #1

Départs 670-GOLF
Jusqu'à 3 jours d'avance
• Tournois
• Réceptions
• Mariages

2548371

EN PRIX 20 000$ À GAGNER

La Presse, *CKOI* et le Salon habitat d'automne vous offrent la chance de gagner une (1) cuisine d'une valeur de **10 000 $** offerte par Cuisine Crotone ou un des quinze (15) systèmes Vidéotron Télésurveillance d'une valeur totale de **10 000 $**.

POUR PARTICIPER *rien de plus simple !*

idées Nouveautés design



DU 24 AU 28 SEPTEMBRE
PLACE BONAVENTURE

Vidéotron Télésurveillance
CUISINE C CROTONE

Il suffit de compléter ce coupon de participation et de le déposer dans le stand de Cuisine Crotone ou de Vidéotron Télésurveillance, selon le prix que vous désirez gagner, lors de votre visite au Salon habitat d'automne, ou encore postez-le à l'adresse suivante :

La Presse
«Grand concours du Salon habitat d'automne»
C.P. 11054
Succ. Centre ville
Montréal (Québec)
H3C 4Z1

Les règlements du concours sont disponibles au Salon habitat d'automne et à *La Presse*.
Les coupons doivent être reçus à La Presse au plus tard le vendredi 26 septembre à 12h.
Les facsimilés reproduits à la main sont acceptés.

SALON HABITAT D'AUTOMNE

Le tirage aura lieu au Salon habitat d'automne le dimanche 28 septembre à 18h.

Gagnez une (1) cuisine d'une valeur de **10 000 $** offerte par *Cuisine Crotone* ou un des quinze (15) systèmes *Vidéotron Télésurveillance* d'une valeur totale de **10 000 $**.

EN PRIX 20 000$ À GAGNER

Nom : _____ Âge : _____
Adresse : _____ App. : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : (_____) _____
Quel humoriste très connu anime l'émission «Montréal Barrette» de 12h à 13h sur les ondes de CKOI FM?

N.B. Pour être valide, ce coupon doit être dûment rempli.
❑ S.V.P. cochez la case suivante si vous ne désirez pas profiter d'offres publicitaires.

UN ÉVÉNEMENT Provigo EN COLLABORATION AVEC La Presse CKOI 96,9 FM

2560869

EN BREF

Photo de Diana mourante à la une d'un quotidien

■ La photographie diffusée hier sur un site Internet, et représentant apparemment Diana sur les lieux de l'accident qui lui a coûté la vie, est publiée aujourd'hui à la une du quatidien parisien *France-Soir*. Cette photographie, sombre et indistincte, présente une femme blonde allongée, au visage ensanglanté, au milieu de ce qui pourrait être de la ferraille tordue, et plusieurs personnes en tenue fluorescente de sauveteurs. Cette image est diffusée par un serveur baptisé *Rotten* (pourri), spécialisé dans la publication d'images-chocs. Elle a été également diffusée hier par l'agence de presse italienne ANSA et la chaîne de télévision privée italienne Canale 5.

Des avions pour l'Algérie équipés au Québec

■ Une compagnie canadienne équipera de détecteurs à infrarouge des avions destinés à l'exportation en Algérie, malgré le dossier noir des droits de la personne dans ce pays, affirme le réseau CTV. C'est un manufacturier d'avions américain qui doit vendre les six avions à turbopropulseurs à l'Algérie. La firme Thabet Aviation, de Québec, posera ensuite les détecteurs avant que les six appareils soient exportés. Des représentants de la compagnie québécoise ont reconnu leur rôle dans la transaction, mais ils ont soutenu à CTV que les appareils ne seront utilisés qu'à des fins civiles, comme la détection de déversements de pétrole, par la compagnie pétrolière d'État en Algérie. La technologie peut cependant être utilisée pour détecter la présence de personnes et de véhicules dans l'obscurité, ont-ils ajouté. L'an dernier, le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, avait pris l'engagement de resserrer les règlements sur l'exportation pour s'assurer que des exportations canadiennes ne tombent pas entre de mauvaises mains.

Nouveau moteur très sobre de Honda

■ Le constructeur automobile japonais Honda Motor a annoncé hier avoir mis au point un nouveau moteur de petite cylindrée consommant moins de 3,3 litres de carburant aux 100 km. Cette performance est obtenue en associant à un moteur à injection directe de conception entièrement nouvelle un moteur électrique, qui vient donner un coup de main au moteur à essence lorsque celui-ci est très sollicité. Les performances de ce moteur d'une cylindrée de 1000 cm³ sont ainsi supérieures à celles d'un moteur classique de 1500 cm³, affirme Honda. Les rejets de gaz polluants sont aussi fortement réduits. Le moteur électrique de Honda est alimenté par des batteries dont le poids ne dépasse pas 30 kg. Pour économiser l'énergie, ces batteries sont rechargées à chaque fois que la voiture freine. Par rapport à un véhicule classique équipé d'un moteur de 1,5 litre, le surcroît de poids n'est que d'une cinquantaine de kilos, grâce à l'utilisation de composants extrêmement légers, selon le groupe japonais. Honda ne précise pas s'il envisage de commercialiser dans un avenir proche des véhicules équipés d'une telle propulsion hybride essence/électricité.

Ted Turner offre un milliard à l'ONU

■ Le magnat de la presse américaine et fondateur de la chaîne d'informations continue CNN Ted Turner a annoncé hier qu'il a décidé de faire un don de un milliard de dollars à des programmes humanitaires précis des Nations unies. M. Turner, vice-président du groupe Time Warner, a précisé que le don sera sous forme d'un paquet d'actions du groupe, pour la valeur de 100 millions de dollars par an pendant une période de 10 ans. Son offre concerne en particulier des programmes de lutte contre la pauvreté et contre le réchauffement global de la planète. CNN a précisé que ce don n'ira pas à l'administration ounusienne mais à des programmes précis. Dans un entretien diffusé par CNN, M. Turner a annoncé qu'il a eu l'idée soudainement, il y a deux jours, de faire ce don. « Je me suis dit cette somme — un milliard de dollars — je l'ai gagnée depuis janvier simplement par la hausse de mes actions en bourse, qui se montent actuellement à 3,2 milliards de dollars. Je n'offre donc que 9 mois de mes revenus. Ce n'est pas la mer à boire. » M. Turner, qui a toujours soutenu l'ONU, a précisé qu'il allait tenter de réunir d'autres contributions auprès de riches donateurs en faveur des programmes humanitaires de l'organisation. Ironiquement, la somme dont M. Turner fait don est proche des arriérés que doivent les États-Unis à l'ONU.

Des immigrants investisseurs pâtissent du retard dans l'émission de visas

Presse Canadienne
QUÉBEC

Des sommes de 85 millions prêtes à être investies pour le développement économique au Québec sont actuellement gelées parce que le gouvernement fédéral retarde l'émission des visas pour les immigrants investisseurs qui disposent de ces sommes.

Le fait a été révélé hier par le vice-président de la firme Lévesque Beaubien Geoffrion, Louis Leblanc, qui témoignait devant la commission parlementaire où les députés analysent le plan de développement de l'immigration pour les années 1998-2000.

« On a actuellement pour 85 millions de transactions qu'on ne peut exécuter à cause de délais substantiels quant à l'émission des visas », a dit M. Leblanc.

Il s'agit en fait d'immigrants investisseurs en provenance principalement de Hong-Kong. Ces investisseurs ont obtenu du Québec le certificat de sélection les autorisant à venir, mais doivent attendre parfois jusqu'à deux ans pour obtenir le visa fédéral qui est également requis.

Le ministre québécois de l'Immigration André Boisclair a immédiatement lancé un appel à sa vis-à-vis fédérale, Lucienne Robillard, pour qu'elle émette des directives claires afin que cessent ces « lenteurs administratives qui pénalisent le Québec ».

« J'apprends que 85 millions dorment dans des coffres à l'étranger alors qu'ils pourraient immédiatement profiter au développement économique du Québec. Je suis d'accord sur la bonne foi de la ministre fédérale. Elle aussi semble déplorer les choses. Qu'elle émette des directives pour que le Québec cesse d'être pénalisé par un traitement administratif injuste », a réagi M. Boisclair.

Le programme des immigrants investisseurs, a connu un franc succès depuis sa mise en place, en 1986, a raconté le vice-président Leblanc, de la firme Lévesque Beaubien Geoffrion.

Depuis une décennie, uniquement au Québec, quelque 600 entreprises ont bénéficié de 978 millions en investissements provenant de 3400 immigrants, ce qui a permis de créer 9825 emplois.

Non seulement la région de Montréal, mais toutes les régions du Québec ont vu les effets bénéfiques de ce programme.

Le programme facilite la venue d'immigrants étrangers qui sont prêts à mettre à la disposition d'entreprises d'ici 350 000 $ pour une période de cinq ans. La somme peut être investie dans un placement en entreprise ou dans un syndicat financier qui investit dans des entreprises.

De plus, l'immigrant investisseur n'est pas tenu de demeurer dans la province où son placement a été effectué, ce qui a permis au Québec d'accueillir des sommes provenants d'imigrants installés ailleurs au Canada.

De plus, M. Leblanc a fait remarquer que le trésor public n'est pas mis à contribution dans ce programme. « Nous connaissons peu de programmes gouvernementaux qui ont une telle performance », a conclu l'analyste financier.

Quant au Mouvement Desjardins, il s'est porté lui aussi à la défense du programme d'immigrants investisseurs.

Dans un communiqué, le Mouvement Desjardins dit craindre que les modifications au programme envisagées par Ottawa pourraient « entraîner une baisse importante du nombre d'investisseurs qui choisissent le Québec ».



L'immigration au Québec: prévisions et planification pour les années 1998-2000

	Prévision triennale précédente			Prévision et planification: 1998-2000					
				1998		1999		2000	
Catégorie	1995	1996	1997	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Réfugiés	6067	8259	7700	7300	8100	7300	8100	7300	8100
Famille	9670	8865	7500	7700	7900	7600	8000	7600	8200
Indépendants	11062	11 246	11 800	13 100	14 000	14 200	15 200	14 700	15 800
Total	26 799	28 370	27 000	28 000	30 000	29 100	31 300	29 600	32 100
% d'immigrants connaissant le français	37 %	39 %	37 %	37 %	37 %	39 %	39 %	42 %	42 %

Source: ministère québécois des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Fabienne Sallin -- (PC)

Élections partielles de Bertrand et de Bourassa
LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE



Vous êtes inscrit sur la liste électorale?
Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement la liste électorale de votre section de vote.
Vérifiez si votre nom y est inscrit et bien inscrit. Vous n'êtes pas inscrit? Il y a une erreur? Une personne y est inscrite sans y avoir droit?
Vous pouvez faire auprès de votre commission de révision une demande d'inscription, de correction ou de radiation de votre nom ou de celui de la personne qui n'a pas le droit d'y être inscrite.

Toute demande, quelle qu'elle soit, présentée devant la commission de révision, doit être faite sous serment. La commission pourra exiger toute preuve qu'elle juge nécessaire à sa prise de décision.

Commissions de révision
L'adresse de votre commission de révision apparaît sur la liste électorale qui est distribuée dans chaque foyer ou encore consultez la liste ci-après.

Les commissions de révision siègent du 15 au 23 septembre 1997, de 10 h à 21 h.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du Directeur général des élections du Québec sept jours par semaine, en composant: **1 800 461-0422**

ATS Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais: 1 800 537-0644

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
François Casgrain, avocat

Parce qu'un vote, ça compte

Territoire desservi	Section de vote	Adresse de la commission
BERTRAND		
Saint-Donat, sd Notre-Dame-de-la-Merci, sd Sainte-Lucie-des-Laurentides, sd Lantier, sd Val-des-Lacs, sd Doncaster, ri	1 à 10 11 et 12 141 à 143 144 et 145 146 et 147 148	Place Monette 345, rue Saint-Donat Saint-Donat
Entrelacs, sd Chertsey, sd (partie) Estérel, v Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, p	13 et 14 15 à 24 25 26 à 31	Salle Gariépy 2360, boulevard Entrelacs Entrelacs
Mont-Rolland, vl Sainte-Adèle, v	32 à 39 83 à 99	Bureau du directeur du scrutin Promenade Sainte-Adèle 555, boulevard Sainte-Adèle, porte 117 Sainte-Adèle
Saint-Hippolyte, p	40 à 54	La Communale 2253, chemin des Hauteurs Saint-Hippolyte
Piedmont, sd Sainte-Anne-des-Lacs, p	55 à 59 60 à 64	Hôtel de ville 670, rue Principale Piedmont
Saint-Sauveur-des-Monts, vl Saint-Sauveur, p	65 à 73 74 à 82	Chalet Pauline Vanier Porte 11 33, rue de l'Église Saint-Sauveur-des-Monts
Sainte-Agathe Sud, vi Val-Morin, sd Val-David, vl	113 à 118 100 à 104 105 à 112	Chalet Dion 1280, rue Dion Val-David
Ivry-sur-le-Lac, sd Sainte-Agathe-des-Monts, v Sainte-Agathe Nord, sd	136 119 à 135 137 à 140	J.A. Ratelle 21, rue Principale Sainte-Agathe-des-Monts
BOURASSA		
Montréal-Nord, v (partie)	1 à 16 31 à 46	Local commercial 3407, rue Prieur Montréal
Montréal-Nord, v (partie)	17 à 20 47 à 62 76 à 89	Bureau principal du directeur du scrutin 10198A, boulevard Pie IX Montréal
Montréal-Nord, v (partie)	21 à 30 63 à 75 90 à 104	Local commercial 4849, boulevard Gouin Est Montréal
Montréal-Nord, v (partie)	105 à 141	Fabrique Saint-Antoine Marie-Claret 10630, avenue Larose Montréal

Tous les locaux où siègent les commissions de révision sont accessibles aux personnes handicapées.

2546730

SALON HABITAT D'AUTOMNE
LA RÉFÉRENCE EN RÉNOVATION ET DÉCORATION
Du 24 au 28 septembre
Place Bonaventure

Un événement PROMEXPO
Un cahier spécial à ne pas manquer demain dans La Presse
Distribué en région métropolitaine seulement.

2545552

Monde

L'EXPRESS INTERNATIONAL

COLOMBIE

Séquestrations

■ Le nombre des séquestrations en Colombie pour les huit premiers mois de l'année 1997 est en forte augmentation avec 1083 personnes concernées, dont 123 mineurs, a révélé hier un rapport de l'organisation privée Pays libre. Ces chiffres placent la Colombie au premier rang mondial des pays souffrant de ce fléau. Pays libre ajoute qu'en 1996 le chiffre de délits de ce type était de 987. De la même manière, les statistiques de Pays libre révèlent qu'au moins 6000 mineurs ont été victimes de séquestration ces dernières années de la part de délinquants de droit commun et de guérilleros.

d'après AFP

ALBANIE

Député agressé

■ Un parlementaire albanais a été sérieusement blessé hier par un député du parti au pouvoir, qui lui a tiré dessus à plusieurs reprises dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Les deux hommes avaient déjà échangé des coups deux jours auparavant, au cours d'une session parlementaire extrêmement tendue. La victime, Azem Hajdari, député d'opposition du Parti démocratique, a été blessé deux fois à la poitrine et une fois à la main droite, ont précisé ses docteurs. Il est dans un état critique. Son agresseur, le socialiste Gafur Mazreku, a été arrêté par la police.

d'après AP

ALGÉRIE

Islamistes tués

■ Dix islamistes armés ont été tués ces derniers jours par les forces de sécurité dans la banlieue ouest d'Alger, indique hier le quotidien *Le Soir* d'Algérie. Six dans le quartier Bellevue d'Aïn Benian, trois autres à Chéraga, non-loin d'Aïn Benian, ajoute le journal. Enfin, un autre islamiste armé a été tué par les forces de sécurité à La Bridja, près de Sidi Fredj, dans la même banlieue. Le quotidien *El-Khabar* a pour sa part indiqué que quatre islamistes, dont l'« émir » (chef) de la région, avaient été tués à Maghraoua, près de Bouira (est), tandis que les corps égorgés de trois civils étaient découverts près de Djelfa (sud-ouest).

d'après AFP

CUBA

Noces rouges

■ La CIA fête cette semaine ses « noces de sang » avec 50 ans « de guerres, de coups d'État, d'agressions et de tortures », a jugé hier le quotidien *Granma* du Parti communiste cubain (PCC, au pouvoir). Aux États-Unis, on célèbre « en fanfare » le 50e anniversaire de la centrale américaine de renseignement (CIA) dont le « souvenir est lié sous d'autres latitudes à la subversion, voire au crime politique », s'indigne l'organe du PCC.

Dans son éloge de la CIA, Bill Clinton « a oublié de mentionner l'inventaire des échecs essuyés en 50 ans, de même que de dresser la longue liste des activités de déstabilisation menées contre d'autres États, des violations des droits de l'homme et à des crimes politiques », notamment au Guatémala, au Chili, au Nicaragua et à Cuba, écrit *Granma*.

d'après AFP

ÉTATS-UNIS

Albright et le Canada

■ La secrétaire d'État américaine Madeleine Albright a affirmé hier le soutien des États-Unis à un Canada uni. « Nous avons des relations exceptionnellement bonnes avec le Canada tel qu'il est », a déclaré Albright en réponse à des questions de la presse à l'issue d'une rencontre avec des chefs d'entreprises. « Nous avons trouvé très utile et bon, pour nos relations avec le Canada, d'avoir un Canada uni », a-t-elle déclaré.

d'après AFP

Pays de Galles : OUI de justesse

Associated Press
CARDIFF

Les partisans du OUI au référendum sur la création d'une assemblée autonome l'ont emporté d'extrême justesse hier au Pays de Galles. Le OUI a finalement recueilli 50,3 % des suffrages, contre 49,7 % pour le NON.

« Je suis très content que les Gallois aient dit oui », a déclaré le premier ministre Tony Blair quand les résultats définitifs ont été connus.

« Nous avons été élus en promettant de moderniser notre constitution et, grâce aux Gallois et aux Écossais, nous avons fait deux grands pas sur cette route », a-t-il ajouté.

Une victoire du NON aurait constitué pour Tony Blair un premier revers sur le plan politique.

Selon la BBC, le taux de participation a été d'environ 51 %, alors que 73,5 % des Gallois s'étaient rendus aux urnes lors des élections générales du 1er mai, et 62 % des Écossais la semaine dernière pour un référendum similaire.

La nouvelle assemblée, qui comptera 60 membres, n'aura pas le pouvoir de lever des impôts ou de légiférer, contrairement au futur Parlement écossais. Sa compétence se limitera à gérer les fonds publics alloués par le gouvernement pour la santé, l'éducation, les transports, les arts et la culture, soit sept milliards de livres en 1997.

Quelque 2,2 millions de Gallois (sur une population de 2,9 millions d'habitants, un vingtième des Britanniques) étaient appelés hier à se prononcer sur la création de cette nouvelle assemblée.

Consultés par référendum en 1979, les habitants de la petite région avaient rejeté, à une majorité de quatre contre un, un projet de création d'une assemblée autonome.

Le Pays de Galles, de superficie et de population comparable à celle de la Bretagne, est depuis le XVIe siècle étroitement uni à l'Angleterre. Contrairement à l'Écosse, il partage avec la « Perfide Albion » le même système juridique et éducatif.



PHOTO AFP

Attachés à leur pension

Des mineurs retraités contestent le projet du gouvernement bolivien d'abolir la *Bonosol*, la pension de vieillesse annuelle de 250 $ (US). Ils se sont attachés aux grilles de l'entrée de l'Université de La Paz.

Israël entérine le coup de force

d'après AFP
JÉRUSALEM

Israël a entériné hier le coup de force des colons qui ont créé une nouvelle enclave juive au coeur de la Jérusalem-Est arabe, malgré les avertissements palestiniens contre le risque d'une explosion de violence.

Le gouvernement de Benjamin Netanyahu a conclu un accord avec les colons, aux termes duquel la maison qu'ils occupent depuis dimanche, dans le quartier palestinien de Ras el-Amoud, restera sous contrôle israélien.

Aux termes de l'arrangement, présenté par Israël comme un « compromis », les trois familles devront quitter les lieux pour être remplacées par dix étudiants religieux juifs.

Yasser Arafat a dénoncé la « violation évidente » des accords de paix, estimant que le fait de remplacer une maison d'habitation par un séminaire talmudique ne changeait rien au fait qu'il s'agissait d'une colonie, illégale au regard de la loi internationale.

Un porte-parole d'Arafat, Nabil Abou Roudeina, a accusé Netanyahu de tremper dans un « complot pour torpiller les efforts américains » visant à sauver le processus de paix, après la récente tournée au Proche-Orient de la secrétaire d'État Madeleine Albright.

Netanyahu, qui avait refusé de recourir à la force pour évacuer les colons, comme l'opposition de gauche lui demandait, a estimé que l'arrangement contribuait « à l'unité de Jérusalem, à la fraternité et à la poursuite du processus diplomatique ».

Un Montrélais incarcéré sans procès depuis un an par le président Préval

FRANÇOIS BERGER

La famille d'un Montréalais d'origine haïtienne, qui croupit depuis un an dans une prison de Port-au-Prince pour des motifs qualifiés de politiques, reproche au gouvernement du Canada de ne pas intervenir avec assez de fermeté pour obtenir sa libération.

Édouard Charles Narcisse, qui détient la citoyenneté canadienne depuis plus de 20 ans et dont la famille vit à Saint-Hubert, en banlieue de Montréal, est détenu sans avoir été traduit en justice. La détention sans procès est courante en Haïti où plusieurs dizaines de prisonniers se trouvent dans cette situation, selon l'organisme de défense des droits Amnistie internationale.

Hommes d'affaires spécialisé dans l'import-export entre le Québec et Haïti, M. Narcisse avait été nommé par le président Jean-Bertrand Aristide, en janvier 1996, directeur général de Ciment d'Haïti, une entreprise d'État mal en point que le gouvernement haïtien veut maintenant privatiser. Quelques mois après son retour dans son pays d'origine, M. Narcisse était convoqué par le nouveau président René Préval et mis sous arrêt. Une accusation d'abus de confiance a été portée contre lui après qu'une accusation antérieure de fraude eut été rejetée par un tribunal haïtien.



Édouard Charles Narcisse

Le cas de M. Narcisse, qui est âgé de 49 ans, a été pris en charge par le ministère canadien des Affaires étrangères, a indiqué hier à *La Presse* une porte-parole de ce ministère, Valérie Noftle. Des fonctionnaires canadiens visitent le détenu régulièrement depuis novembre dernier et l'ambassade du Canada à Port-au-Prince a demandé aux autorités haïtiennes de traduire au plus tôt M. Narcisse en justice étant donné sa longue incarcération (depuis le 25 septembre 1996), a dit Mme Noftle.

Mais la famille de M. Narcisse, son épouse Jocelyne et leurs quatre enfants tous nés au Québec, considère que l'intervention d'Ottawa a été plutôt molle jusqu'à maintenant et réclame que le ministre Lloyd Axworthy des Affaires étrangères aille plus loin en exigeant la libération de ce citoyen canadien.

Selon la famille, il est détenu pour des raisons politiques. « Mon mari se trouve dans la pire des prisons, le Pénitencier national de Port-au-Prince », a souligné Jocelyne Narcisse.

Le ministre Axworthy est déjà intervenu dans ce genre de cas, par exemple en demandant le mois dernier au gouvernement du Vietnam de faire preuve de clémence à l'endroit d'une Canadienne d'origine vietnamienne condamnée à mort pour trafic de drogue. Ottawa est aussi intervenu de la même manière au début de l'année en obtenant la libération par Hanoï d'un hommes d'affaires canadien d'origine vietnamienne qui avait été reconnu coupable de fraude.

Dans le cas de M. Narcisse, aucun procès n'a même eu lieu et la famille demande que le Canada « fasse jouer son poids sur la scène internationale ».

REPÈRES / *Vietnam*

Des paysans défient le Parti

PASCALE TROUILLAUD
Agence France-Presse, HANOI

La colère paysanne exprimée récemment avec une ampleur sans précédent en province face à une corruption devenue insupportable a mis le Parti communiste au défi, le poussant à intervenir pour tenter de prouver qu'il avait la situation en main.

Après un silence de plusieurs mois, ces graves « turbulences » ont donné lieu dans la presse officielle à une rare entreprise d'explication par laquelle le PCV souhaitait démontrer qu'il savait réagir lorsque sa crédibilité était menacée.

L'organe officiel du Parti, le journal *Nhân Dân*, vient ainsi de publier une série d'articles sur les causes des manifestations qui ont touché en mai et juin 128 des 285 communes de la province de Thai Binh. Thai Binh, au sud-est de Hanoi, est une province stratégique à deux titres : c'est l'un des grands producteurs de riz au nord, c'est aussi le berceau de la Révolution communiste.

Ne pouvant plus garder le silence sur cette affaire largement ébruitée, les autorités ont fini par donner leur version du « pourquoi » de la colère paysanne — avalanche d'impôts, détournements de fonds publics destinés à des projets communaux, trafics d'influence — et ont montré du doigt les coupables : des cadres locaux verreux.

Qui plus est, elles ont donné raison aux villageois en colère. Le *Nhân Dân* a ainsi fait porter la responsabilité des troubles aux autorités locales « qui ont tourné le dos à la population » en « prenant ses doléances à la légère ». Il a aussi accusé les cadres « qui gèrent des sommes de plus en plus importantes » et dont certains « ont succombé face à l'argent facile ».

Une cinquantaine de cadres ont été relevés de leurs fonctions à Thai Binh. Mais l'enquête sur les innombrables malversations continue et « le Parti est décidé à couper des têtes », estime un membre du Parti communiste.

« On élimine les agents responsables des troubles », explique un diplomate, et d'une certaine manière « le Parti dit aux paysans : 'vous avez raison de vous révolter'. Il a récupéré les événements de Thai Binh à son profit ».

Mais les explications officielles sont un peu courtes, croit un observateur vietnamien. « La carence bureaucratique » ne suffit pas à expliquer ces troubles, il aurait fallu évoquer « les réseaux de relations, de protection ». De même le rôle visiblement joué par des cadres retraités et d'anciens militaires dans l'organisation de ces manifestations a été passé sous silence.

Le PCV, qui avait dépêché sur place des membres du Bureau politique, est à l'évidence très inquiet des risques de contagion.

Mardi, le *Quotidien de l'Armée* a révélé l'existence de « beaucoup d'incidents complexes » dans quatre provinces du centre. Des rumeurs circulent sur une agitation dans d'autres provinces du nord. 80 % des Vietnamiens sont des ruraux et l'écart des revenus n'a cessé de se creuser avec les citadins depuis une décennie.

« L'inquiétude est d'autant plus grande que les facteurs fondamentaux ayant déclenché les événements de Thai Binh existent partout ailleurs », estime le même observateur.

« La population n'a plus peur d'exprimer son mécontentement, car elle s'appuie sur le discours du Parti » qui déclare la guerre aux corrompus, relève un diplomate, « elle n'a pas de revendications politiques, mais économiques ».

Beaucoup soulignent aussi que ces quelques années ont vu une flambée de la corruption, un fléau à terme explosif. Mais tant que les salaires des représentants locaux du pouvoir seront anémiques, les tentations resteront irrésistibles pour beaucoup.

L'affaire est dans le sac !

Ce week-end seulement, 20 et 21 septembre

Pratiquement tout ce qui entre dans un sac Eaton est à

25%* de rabais

Sur articles à prix courant**

et

Tout ce qui n'entre pas dans le même sac Eaton est à

15% de rabais**

Sur articles à prix courant



*Sont exclus de ces offres : produits de beauté et fragrances, montres Gucci, serviettes Royal Velvet, chèques-cadeaux Eaton, concessions et services. Le rabais de 15 % s'applique aux achats de meubles, matelas, couvre-sols, gros électroménagers et appareils audio-vidéo. **Les achats de petits appareils électriques, appareils de soins personnels, gros électroménagers, appareils audio-vidéo, appareils photo et articles et accessoires audio et vidéo portatifs sont limités à un de chaque article identique. Offres sur articles en stock seulement. Demandez les détails à notre personnel de vente. Achats en personne seulement.

Que le retour de force soit avec vous !



Éric Bernatchez
collaboration spéciale

La première fois que j'ai essayé *Daytona Racing* il y a deux ans, dans une arcade, j'ai eu un choc. Non seulement ce jeu de course aujourd'hui presque disparu avait-il le réalisme de la vraie vie, visuellement parlant, mais aussi, il comportait un volant à « retour de force ». C'est-à-dire qu'on sentait la tension des roues comme avec une vraie auto à direction non assistée.

Cet automne, le retour de force risque d'être un hit, non plus exclusivement dans les arcades, mais aussi sur les PC. La plateforme de jeux Direct X de Microsoft — une sorte d'extension de Windows 95 destinée à faciliter la programmation des jeux — devient de plus en plus populaire auprès des fabricants de jeux et la nouvelle version, Direct X 5.0, permettra des effets à retour de force à la tonne.

Des jeux comme *Need for Speed II* et *Nascar Racing II* sont déjà prêts pour ces volants spéciaux et le jeu de Formule 1 (*F1 Racing*), qu'UbiSoft lancera à la fin de l'automne, sera éventuellement accompagné d'un module complémentaire permettant l'utilisation du retour de force.

Pendant ce temps, les fabricants se bousculent aux portes. Par exemple, la dernière version de la manette de jeu de Microsoft, la Side Winder Force Feedback Pro, est à retour de force elle aussi. Et comme il s'agit d'une manette et non d'un volant, elle sera plutôt destinée à d'autres applications que la course, dont *Flight Simulator*. Avec un Side Winder à retour de force, lit-on dans la documentation de Microsoft, les joueurs pourront sentir les roues de l'avion sur la piste de décollage et la manette transmettra les secousses des manoeuvres de vol...

Mais ce n'est là que de la petite bière à comparer à ce que seront les jeux de courses avec volant à retour de force. Par exemple, avant-hier, j'ai essayé *Super GT* à l'arcade, un successeur de *Daytona* et, à nouveau, l'effet donne l'impression de conduire pour vrai. En amorçant une courbe, on sent de la tension dans le volant et quand on roule sur la pelouse, il s'emporte.

Comme James Bond, conduisez tout en appuyant sur des boutons situés sur le volant pour décocher une roquette aux méchants.

Ça donne plus d'émotions fortes, et pourtant, ces jeux d'arcade utilisent une version plutôt primitive du retour de force, jure Gary Coey, de ACT-Labs de Vancouver, une jeune entreprise avec beaucoup d'ambition qui se mesurera à Microsoft en commercialisant à 100 $ son volant Force RS basé sur la technologie « I-force » développé par la firme californienne Immersion Corporation.

« I-force » est en train de devenir une sorte de standard dans l'industrie du retour de force et ACT-Labs, Logitech, ainsi que Gravis sont tous pour un, un pour tous derrière ce standard et contre Microsoft qui se retrouve tout seul dans son coin avec son Side Winder. « Ainsi unis, nous serons plus forts que Microsoft dans ce domaine », croit Bounchanh Thanasack, ingénieur-chef d'ACT-Labs.

Chose certaine, la manette de jeu ne sera plus jamais ce qu'elle était et le volant de course non plus. Le modèle d'ACT-Labs, qui entrera en magasin vers la fin novembre, se branche à la fois sur le port manette, le port série et le port clavier. Conçu avec en tête des jeux comme *Interstate 76* où l'on poursuit des truands avec une automobile lance-roquettes, les joueurs pourront faire comme James Bond et conduire tout en appuyant sur des boutons situés sur le volant pour décocher une bonne roquette aux méchants. Et ce faisant, ils sentiront dans le volant la traction latérale induite par le coup de la roquette.

« Nous pouvons programmer ainsi des centaines d'effets, que les joueurs pourront à leur tour modifier, explique M. Thanasack. Par exemple, dit-il, lorsqu'on commence à courir avec un volant à retour de force, on a tendance à mettre la force très élevée pour bien sentir les effets, mais à mesure qu'on gagne de l'expérience, on finit par trouver ça trop difficile de se battre contre le volant, alors on pourra réduire la force pour la rapporter à un niveau plus réaliste. »

Comment fonctionnent ces fameux volants ? « Ils sont tout simplement munis de moteurs électriques spéciaux, explique Thanasack, car les moteurs ordinaires brûleraient à force d'y opposer de la résistance. » Et ce sont les logiciels qui, par la voie du port série de l'ordinateur, disent au volant à retour de force : « Attention, il y a une bosse, il faut faire balloter le volant. »

La réalité virtuelle, c'est un casque avec deux écrans, disait-on ? Plus ça va, et plus c'est bien plus que ça. Comme une série de gadgets qui forment un pont entre le réel et le virtuel.

On peut joindre l'auteur à son adresse : bernatch@mlink.net

Révolution au cégep : des examens sur le Net !

PATRICIA BERGERON
collaboration spéciale

Marc Gagnon a vite pressenti les possibilités d'Internet en éducation.

Pendant que les profs corrigent encore au crayon rouge, le jeune prof de physique cinématique du cégep du Vieux-Montréal donne des examens sur Internet (il en donnera un la semaine prochaine), répond aux questions de ses élèves par courrier électronique, envoie des messages personnalisés avec références à des sites pertinents et dévoile ses notes sur le Web en des temps records. Une révolution dans le monde tranquille des cégeps !

Quels sont les avantages et désavantages du Net comme média d'évaluation ? « Les examens sont plus visuels et dynamiques. L'élève peut voir le mouvement d'un objet ou le vidéo d'une mise en situation. Dans l'un des examens, par exemple, je fais tirer un canon. L'élève obtient aussi ses notes plus rapidement. Quand il a terminé, il sauvegarde sa copie, active la correction automatique et obtient sa note sur-le-champ. Pour le prof, la difficulté reste la même : poser les bonnes questions pour savoir qui a vraiment compris. Or, le prof n'a plus accès aux indices jadis fournis par la feuille de papier. Il n'y a plus de calculs et de gribouillis dans les marges. On ne voit pas ce qui a été biffé. »

Les applications pédagogiques d'Internet

En contrepartie, le Web promet beaucoup au chapitre des applications pédagogiques, mais d'une tout autre manière qu'auparavant. « L'Internet permet de faire un suivi des élèves comme jamais cela n'a été fait, s'enthousiasme le jeune prof. Durant l'examen, j'ai sous les yeux un rapport dynamique de ce qui se passe dans la classe. Je peux détecter les questions difficiles et corriger la perception des élèves. Je sais combien de temps s'est écoulé entre deux réponses, à quelle question les élèves ont répondu en premier, quel problème a eu le plus haut taux d'échec. J'obtiens ni plus ni moins qu'un historique des allées et venues de chacun. Ces données me permettent d'évaluer mon examen, de le revoir avec l'oeil de mes élèves. Je passe moins de temps à corriger et plus à concevoir des questions intelligentes. »



Marc Gagnon

Chaque fois qu'un examen de ce type a été proposé, la réponse fut très positive.

Pour contrôler l'identité des répondants, des mots de passe sont distribués au début de l'examen et les adresses IP sont saisies dès l'entrée du site. Les cégépiens sont-ils assez familiers avec Internet pour y rédiger leurs examens ? « C'est étonnant comment la situation a changé depuis un an ! Ils sont tous capables de se brancher sans problème. C'est une considération importante, car le but n'est pas d'évaluer les talents de navigation des élèves. »

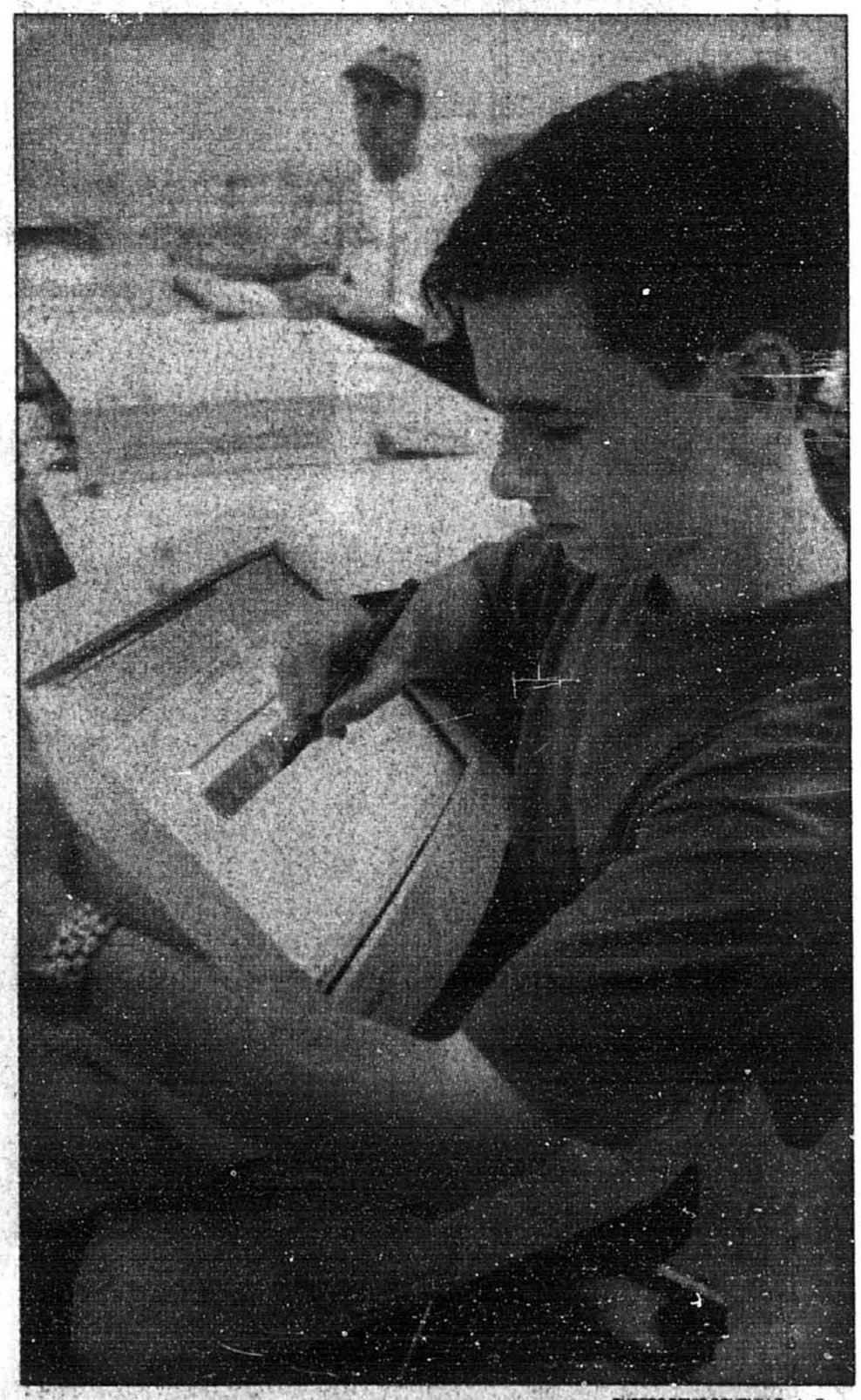
Quelle est la réaction des collégiens face à ce chambardement en règle des méthodes d'évaluation ? « Une bonne partie des élèves n'a pas accès aux examens, puisque le module est en développement. Mais chaque fois qu'un examen de ce type a été proposé, la réponse fut très positive. Au-delà du bonbon que peut représenter le Net, les nouvelles technologies peuvent vraiment aider les profs à pousser leurs élèves plus loin. L'accessibilité de plus en plus grande du Web permettra, par exemple, d'offrir une banque d'exercices et d'examens (avec variables modulables à l'infini), afin de mieux préparer les élèves aux évaluations ».

Par l'entremise de sa compagnie d'informatique MGA Concept, le jeune prof a également mis au point un logiciel de gestion de notes hors pair pour suivre les performances de ses élèves. Bonne nouvelle : tous les profs peuvent maintenant l'utiliser gratuitement, sauf ceux qui notent en lettres. Technicien en génie civil et ingénieur mécanique de formation, Marc Gagnon est un expert en bases de données sécuritaires. Il a notamment conçu des logiciels pour BABN (imprimeur de Loto-Québec) et le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD). Les professeurs intéressés peuvent s'inscrire sur le site de MGA Concept, un site parrainé par le cégep du Vieux-Montréal. La procédure d'inscription est simple : le prof crée un groupe d'élèves (les noms peuvent être importés d'un autre logiciel), puis il entre les évaluations prévues pour la session (pourcentage, dénominateur et type). Le logiciel compile ensuite les notes et fournit des statistiques en quelques clics.

« Les avantages du module de gestion de notes sont immenses, pour le prof comme pour l'élève, et ça s'améliorera au fur et à mesure que les profs feront des suggestions. Aucune installation n'est requise et le système fonctionne sur Mac et PC. L'élève peut consulter son dossier, lire les messages laissés par le prof et consulter son examen de partout, mais il ne peut évidemment plus modifier quoi que ce soit ! » Certaines choses ne changeront jamais.

MGA Concept
www.mgaconcept.com

On peut joindre Marc Gagnon à l'adresse suivante : gagnonm@mgaconcept.com



PHOTOS DENIS COURVILLE, *La Presse*

Plus besoin de crayon quand les examens se font sur Internet ! Cet élève aurait peut-être besoin d'explications...

233 MHz avec MMX
ÉCRAN 12.1" SVGA
72 Mo Mémoire, CD-ROM 16x



OFFRE SPÉCIALE
$2575
prix de détail suggéré

EUROCOM 6200
Pentium 150 MHz (jusqu'à 233 MHz avec MMX)
Écran 12.1" SVGA 800x600 DSTN
(11.3" et 12.1" SVGA TFT actif disponibles)
16 Mo de mémoire vive (jusqu'à 72 Mo)
Disque dur de 1.4 Go
CD-ROM 16x et lecteur 1.44 Mo
2 Mo vidéo, 256 Ko cache
3 ports type II PCMCIA
Son Stereo, 2 haut-parleurs
1 port TV, 1 port infra-rouge
1 batterie NiMH, 1 adapteur AC
Housse de transport, Windows 95

Visitez votre revendeur EUROCOM aujourd'hui.

Microsource (distributeur)	(514) 332-1999	CRC Ordinateur	(514) 688-9070
Logix Innovations	(514) 735-7850	Info. Provinciale	(514) 637-3311
MSI Informatique	(514) 935-8039	Infostyle	(514) 444-5110
Unitech Ordinateurs	(514) 683-0292	Info Boutique	(819) 564-4076

EUROCOM www.eurocom.ca (613) 224-6122

Microsoft commercialise un jouet qui réagit à une émission télévisée

Agence France-Presse
NEW YORK

Microsoft, le géant des logiciels, a introduit un jouet en peluche qui réagit à des signaux codifiés émis lors de certains programmes de la télévision publique américaine, PBS.

Les peluches représentant Barney, rond et sympathique dinosaure vedette d'un programme de PBS destiné aux enfants de maternelle, sont dotées d'une technologie conçue au départ par Microsoft pour accompagner et encourager les bambins dans leur découverte de logiciels éducatifs.

Ces Barney « ActiMates » vont en quelque sorte regarder l'émission télévisée *Barney and Friends* avec les enfants, et stimuler de leurs commentaires l'appréhension par les jeunes téléspectateurs des concepts présentés (couleurs, chiffres, lettres, etc.).

Utilisant une portion non visible du spectre d'émission, PBS émettra lors de ces programmes des signaux codifiés, qui seront interprétés par un appareil relié au magnétoscope. Ce décodeur retransmettra les instructions à la peluche, équipée d'un récepteur sans fil, expliquent les partenaires dans un communiqué publié à New York.

Les programmes *Barney and Friends*, accompagnés de ces signaux seront émis à partir de novembre, dans un premier temps sur 20 marchés locaux dont New York, Los Angeles, Chicago et Boston.

L'ActiMate Barney est vendu 109,95 dollars aux États-Unis. Le logiciel et l'appareil de décodage pour le magnétoscope vaut 64,95 dollars. Ce décodeur est différent de celui nécessaire à l'utilisation des peluches avec un micro-ordinateur, qui vaut le même prix.